

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET
DE L'ELEVAGE

DIRECTION NATIONALE DU GENIE
RURAL



REPUBLIQUE DE
GUINEE

Travail – Justice -
Solidarité



**ETUDES TECHNIQUES ET D'ELABORATION DES DOSSIERS RELATIFS
A LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE L'AGROFORESTERIE DANS
LES ZONES DE MAMOU
(CRD DE DOUNET) ET LABE (CRD DE KALAAN)
ETUDES DÉTAILLÉES**

RAPPORT PROVISOIRE

Financement : Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)

Réalisation technique :



BERCA-Baara/S.A.R.L

Bureau d'Études de Réalisation et de Conseil Agricoles

Siège Social: Conakry Commune de Matoto-Quartier Dabompa-Secteur 3 Plateau Face T8 à 300m RN 1 Conakry-Kindia

BP: 2079 Conakry et BP:20 Kamsar

Tel : 62 63 69 81 / 64 37 30 15 /67 34 48 94

Email:berca_baara@yahoo.fr

Janvier 2010



DOCUMENT DE PROJET

Intitulé du Projet : Promotion de l'Agroforesterie et la reforestation dans les CRD de Dounet (Mamou) et de Kalan (Labé).



TABLE DES MATIERES

DOCUMENT DE PROJET	1
1 ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET	5
2 LE SECTEUR DE L'AGROFORESTERIE EN GUINÉE.....	7
2.1 SITUATION D'ENSEMBLE	7
2.2 CADRE INSTITUTIONNEL DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS D'AGROFORESTERIE	8
2.2.1 <i>Les différents acteurs institutionnels</i>	8
2.2.2 <i>Analyse contextuelle</i>	11
2.3 PRINCIPALES ACTIONS D'AGROFORESTERIE ET LEURS ENSEIGNEMENTS	12
2.3.1 <i>Les acquis</i>	13
2.3.2 <i>Les insuffisances</i>	13
2.3.3 <i>Les enseignements</i>	14
2.4 FINANCEMENT DE L'AGROFORESTERIE	14
2.5 INTERVENTIONS DES BAILLEURS DE FONDS.....	16
2.6 LES CONTRAINTES DE MISE EN ŒUVRE	16
3 DOMAINES DU PROJET	18
3.1 DESCRIPTION DES PRINCIPALES PRODUCTIONS DANS LES DEUX CRD	18
3.1.1 <i>Productions agricoles</i>	18
3.1.2 <i>Productions d'élevage</i>	20
3.1.3 <i>Productions forestières</i>	21
3.1.4 <i>Autres activités</i>	21
3.1.5 <i>Appréciation d'ensemble des pratiques locales</i>	22
3.2 DOMAINES D'INTERVENTION.....	24
4 LE PROJET	24
4.1 CONCEPTION ET FORMULATION DU PROJET	24
4.2 ZONES CIBLES ET BENEFICIAIRES DU PROJET	27
4.2.1 <i>Zones du projet</i>	27
4.2.2 <i>Populations bénéficiaires</i>	29



4.3	CONTEXTE STRATEGIQUE DU PROJET.....	29
4.4	OBJECTIFS DU PROJET	30
4.5	LES PARTENAIRES DU PROJET.....	48
4.5.1	<i>Les partenaires de base.....</i>	<i>48</i>
4.6	LES PARTENAIRES OPTIONNELS POTENTIELS DU PROJET	48
4.7	DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	49
4.7.1	<i>Le suivi interne</i>	<i>49</i>
4.7.2	<i>Le suivi externe.....</i>	<i>49</i>
4.7.3	<i>L'évaluation externe de la phase du programme</i>	<i>49</i>
4.8	PRINCIPES D'INTERVENTION	49
4.9	SOURCE DE FINANCEMENT	50
5	IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT.....	54
6	COUT DU PROJET	62
7	SOURCES DE FINANCEMENT ET CALENDRIER DES DEPENSES SERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
8	EXÉCUTION DU PROJET.....	64
8.1	TUTELLE ET PILOTAGE DU PROJET.....	64
8.2	AGENCE D'EXECUTION	65
8.3	DISPOSITIONS INSTITUTIONNELLES.....	67
8.4	CALENDRIER D'EXECUTION	68
8.5	DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACQUISITION DES BIENS ET SERVICES.....	68
8.5.1	<i>Biens</i>	<i>68</i>
8.5.2	<i>Services.....</i>	<i>68</i>
8.5.3	<i>Fonctionnement</i>	<i>69</i>
8.5.4	<i>Fonds d'investissement local.....</i>	<i>69</i>
8.6	LOIS ET REGLEMENTATIONS NATIONALES	70
8.7	DECAISSEMENTS	70
8.8	COMPTABILITE ET AUDIT.....	70
8.9	SUIVI ET EVALUATION.....	71



8.9.1	<i>Suivi des indicateurs</i>	71
8.9.2	<i>Rapports d'activités</i>	71
8.9.3	<i>Revue à mi-parcours</i>	71
8.9.4	<i>Coordination de l'aide</i>	71
9	CHARGES RÉCURRENTES ET DURABILITÉ DU PROJET	72
9.1	CHARGES RECURRENTES	72
9.2	PRINCIPAUX RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION	73
10	AVANTAGES DU PROJET	74
10.1	AVANTAGES ECONOMIQUES.....	74
10.2	ANALYSE DE L'IMPACT SOCIAL	75
10.2.1	<i>Impact social d'ensemble</i>	75
10.2.2	<i>Impact sur la réduction de la pauvreté</i>	76
11	CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	76
11.1	CONCLUSIONS.....	76
11.2	RECOMMANDATIONS	76
12	CONDITIONS PREALABLES AU PREMIER DECAISSEMENT	77

1 ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

La République de Guinée, en signant le traité d'adhésion le 17 mars 2006, est devenue membre à part entière de l'OMVS. Cet événement majeur couronne presque 20 ans de négociation et de concertation, preuve d'une solide volonté commune de coopération entre quatre (4) Etats riverains du fleuve Sénégal.

En Guinée, au-delà de ses effets néfastes sur les conditions de vie, la dégradation des sols menace également l'équilibre de nombreux écosystèmes. Dans de nombreuses régions de la Guinée, la dégradation des sols a un impact particulier, parce que transfrontalier, en raison du grand nombre de cours d'eau internationaux naissant dans les zones montagneuses de la Moyenne Guinée (Région du Fouta). Les pays riverains de ces cours d'eau en dépendant pour de multiples usages (approvisionnement en eau, alimentation, transport, énergie et tourisme). Aussi, la bonne gestion, à long terme de ces eaux est-elle indispensable dans la lutte contre la rareté et la réduction de l'eau que l'on craint les décennies à venir. Cette vision de l'OMVS bénéficie de l'appui de la Banque Mondiale. Celle-ci à travers le financement et la mise en œuvre de la composante 2 axée sur la gestion intégrée de l'espace rural et forestier et confiée à la Direction Nationale du Génie Rural, offre une opportunité d'initier des activités de prévention ou de lutte contre la dégradation des sols dans les sites pilotes retenus pour la 1^{ère} phase du Programme de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PGIRE).

Dans l'ensemble, ce programme contribuera à améliorer l'exploitation de 80.000 hectares dans l'ensemble du bassin en irrigation gravitaire, en décrue contrôlée et en aménagement de bas-fonds. Le soutien au secteur de la pêche, de l'agro-foresterie, de l'élevage complètera ce dispositif d'urgence d'une économie locale forte pour mieux lutter contre la pauvreté. La mise en œuvre est proposée dans les CRD de Dounet (préfecture de Mamou) et de Kalaan (préfecture de Labé) pour après évaluation des résultats être répliquée dans des zones géographiques plus étendues dans la partie Guinéenne du bassin.

Le projet envisagé est en conformité avec les politiques sectorielles nationales notamment dans le domaine de l'environnement et de l'agriculture, la Politique de la Banque en matière de lutte contre la pauvreté et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) qui mettent l'accent sur la préservation des ressources naturelles et de l'environnement. Il est en phase avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mais aussi avec les orientations d'investissement de la Division du Centre d'investissement de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Enfin et, sans être exhaustif, le projet envisagé est en syntonie avec le constat du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) sur la limitation des ressources naturelles avec le fait que la pénurie d'eau a été identifiée comme étant l'un des problèmes les plus graves du nouveau millénaire.

Il résulte d'une mission d'une étude diagnostique assortie d'une planification participative avec les populations des Communautés Rurales de Développement de Dounet et de Kalan.

La Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a été retenue par le Gouvernement Guinéen et ses partenaires notamment l'OMVS pour piloter cette étude stratégique.

A cet effet, le diagnostic conjoint et participatif auprès des populations des deux CRD a conclu à la définition de la problématique de développement. A la lumière des différents résultats des études diagnostiques à Dounet et Kalaan, les principaux éléments mis en relief sont que pour Kalaan, le problème central est que **« les récoltes tiennent au plus un trimestre dans la satisfaction des besoins alimentaires. Il faut donc acheter les vivres, pour cela, il faut de l'argent. La solution pour faire face à cette situation de façon honorable est l'exploitation des ressources naturelles. En conséquence, les ressources naturelles sont menacées par les activités de survie de l'homme »**. A Dounet, le problème central est que **« pour la survie de la population ; il manque des alternatives d'amélioration des conditions d'existence autre que la « gestion minière » des ressources naturelles notamment les forêts pour l'exploitation abusive du bois, la carbonisation et la cuisson des briques »**.

En vue d'améliorer les systèmes de production dans une vision conciliant accroissement de la productivité agricole et sauvegarde des ressources naturelles et de l'environnement, les séances de diagnostic participatifs et conjoints ainsi que celles de planification ont conclu sur la nécessité de mettre l'accent dans la future intervention du projet sur les domaines suivants :

- i. Les actions de gestion durable des ressources naturelles qui vont dans le sens de l'amélioration/satisfaction des besoins alimentaires, sanitaire et monétaires ; la mise à disposition de moyens pour améliorer les conditions de travail, d'instruments de travail et d'intrants (semences améliorées, engrais) en vue d'augmenter les rendements de l'agriculture ;
- ii. Les actions d'amélioration de la production animale : l'aménagement d'aires de pâture, la promotion des techniques de complémentation alimentaire par la culture fourragère, la fauche et conservation du fourrage naturel et la construction de fenils pour le stockage du fourrage ;
- iii. Les activités génératrices de revenus qui reposent principalement sur les jeunes et les femmes (à partir de subventions et/ou de crédits), le maraîchage, l'apiculture, etc.
- iv. Les mesures complémentaires : il s'agit surtout de l'ouverture de centres d'alphabétisation, de l'amélioration de la disponibilité en eau potable pour les besoins des populations mais aussi du cheptel ;
- v. Enfin les besoins en renforcement de capacités liés aux innovations, à l'encadrement et à la mobilisation sociale pour le développement économique, social et durable des deux CRD.

2 LE SECTEUR DE L'AGROFORESTERIE EN GUINÉE

2.1 Situation d'ensemble

L'agroforesterie est une science très ancienne. Elle a été pratiquée depuis des millénaires par les populations rurales africaines en réponse à de multiples besoins de survie. Elle est une réalité journalière de la paysanne et du paysan Guinéens. Les haies vives datent de plusieurs siècles et les arbres aux champs également. Les techniques de haies vives analysées en détail lors de l'étude réalisée par l'auteur, mettent en évidence un élément culturel important et très intéressant. Dans son sens large, l'agroforesterie peut être définie comme le fait d'intégrer les arbres aux activités agricoles et pastorales et plus généralement dans le paysage agraire. En Guinée et notamment dans la zone du projet, il convient de noter aussi que l'utilisation du paillis (mulch en anglais) par les femmes pour la fertilisation des tapades au Fouta Djallon est une pratique très ancienne. Après le semis du maïs, du taro et du macabo, et au moment du premier binage de ces cultures, les femmes apportent souvent d'importantes quantités de feuillages. Les espèces couramment utilisées sont *Erythrophleum guineense*, *Hollarhena africanam*, *Parkia biglobosa*, *Alchornea cordifolia*, *Cassia siberiana*, *Syzygium guineensis* etc...

Une autre pratique agroforestière très courante est l'intégration d'arbres fruitiers dans les zones d'habitation (agrumes, avocatiers, colatiers, cocotiers, palmiers à huile, corossoliers, anacardiens, ficus, etc.).

Bien que ces deux pratiques soient connues, poursuit l'auteur, l'agroforesterie ou culture d'espèces d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux à croissance rapide en intégration avec les vivriers n'est que très récente en Guinée. Elle a commencé avec le projet Forêts Communautaires de Pita, vers les années 1980 et s'est poursuivi dans tout le pays avec l'avènement des projets, programmes et ONG de développement.

C'est ainsi que des actions portant sur les haies vives, les bandes boisées, les haies antiérosives pour la production du bois de chauffe ou de perches pour la réfection des toitures des cases sont entreprises. Il faut citer aussi le cas des cultures en couloirs pour la restauration de la fertilité des sols, la protection des têtes de sources, l'installation de pépinières villageoises. Les espèces utilisées ont été entre autres, *Acacia mangium*, *Acacia auriculiformis*, *flemingia congesta*, *Calliandra collothysus*, *Gliricidia sepium*, *Albizia lebeck*, *Samanea saman*, *Pinus Keshya*, *Pinus caribea*, *Pinus occarpa*, *Grevillea sp.*, *Eucalyptus sp.*, *Gmelina arborea* etc...

La baisse de la fertilité naturelle des sols et la dégradation de l'environnement en Moyenne Guinée a constitué depuis longtemps une cause de préoccupation majeure tant au plan national qu'international. Actuellement, cette région est confrontée à de sérieuses menaces écologiques dont les conséquences peuvent s'étendre aussi bien à toute la Guinée, qu'aux autres pays limitrophes.

Les faibles rendements des cultures résultant de la pauvreté des sols obligent les paysans à la pratique de la culture sur brûlis et à l'extension des surfaces cultivées au détriment des réserves forestières et des zones marginales fragiles. La pression sur la végétation et la terre est presque partout apparente. Le déboisement intense pour les cultures vivrières, le bois de chauffe et de clôture en sont les causes principales.

Elles sont nombreuses les études anciennes (FAO, 1986, BDPA SCET AGRI, 1990 ; D. BALDE, 1995 cité par A. BALDE, 2002) qui ont montré que la productivité de l'agriculture et de l'élevage anciennement dépendante de la fertilité naturelle du sol, a nettement baissé dans cette région.

Ainsi, les rendements des cultures vivrières pour ces dernières années ont été de moins d'1 tonne par ha pour le riz, l'arachide et le maïs et le fonio. Le rendement du manioc est inférieur à 10 tonnes par ha, la production du lait dépasse rarement 2 litres par vache et par jour.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des cultures sont pratiquées sur des sols acides avec des pH inférieurs à 5 et un taux de saturation en Aluminium supérieur à 80% (DIALLO et Cook, cité par A. BALDE, 2002).

C'est justement en réponse à ces préoccupations majeures(pauvreté des sols, faiblesse des rendements, pression démographique galopante : environ 100 habitants au Km² dans le plateau central et dégradation progressive de l'environnement) que l'Etat Guinéen, avec l'assistance de la Communauté Internationale s'est engagé à mettre en œuvre des projets et programmes au niveau national et sous régional de gestion durable des ressources naturelles du Massif du Fouta Djallon.

2.2 Cadre institutionnel de la mise en œuvre des actions d'agroforesterie

2.2.1 Les différents acteurs institutionnels

2.2.1.1 Acteurs étatiques

Sont concernés ici tous les services centraux publics et leurs démembrements dans les régions, les préfectures jusqu'au niveau local.

Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MAE)

Le MAE dans sa feuille de route est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement agricole. Les orientations définies dans cette politique sont les suivantes :

- (i) élaboration de la politique de développement du secteur agricole ;
- (ii) identification et formulation des programmes répondant aux besoins des producteurs et opérateurs connexes ;
- (iii) établissement et suivi des statistiques agricoles, suivi et évaluation de l'impact des interventions ;
- (iv) élaboration et adaptation progressive de la législation relative au développement rural ;
- (v) soutien aux organisations paysannes ;
- (vi) identification des besoins en matière de recherche agricole, élaboration et mise en œuvre de programme adaptés répondant à ces besoins ; (

- (vii) appui aux collectivités locales en matière de désenclavement.

Les principales Directions et Institutions du MAE qui œuvrent au développement de l'agriculture en Guinée sont les suivantes :

La Direction Nationale du Génie Rural (DNGR) :

La mise en œuvre de la politique d'aménagement hydroagricole est de la responsabilité en relation avec les autres services du MAE. Le mandat de la direction porte principalement sur : (a) la définition d'une politique globale d'intervention ; (b) la mise en place des infrastructures et équipements à la demande du monde rural ; (c) la promotion de PME ; et (d) la supervision des volets « génie rural » des projets de développement rural. La Division « Aménagement hydro agricole » est la structure technique au niveau central avec des compétences dans le domaine des études mais aussi de la surveillance et de la supervision de travaux à l'entreprise, et de la gestion hydraulique. Cette Division est relayée sur le terrain par le Bureau Technique Génie Rural (BTGR) et les Sections Préfectorales du Génie Rural (SPGR). Ces structures sont présentes dans les préfectures de Labé et de Mamou où elles ont en charge la gestion des deux CRD.

La Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)

La mission première de cette direction consiste en la définition et la mise à jour de la politique législative et de la réglementation en matière d'intrants agricoles (prix, approvisionnement). Elle a connu une restructuration qui a donné jour au Service National de Protection des Cultures et le Service National du Foncier Rural qui étaient jusqu'en 2007 des divisions spécialisées en matière de protection des végétaux et de foncier rural. Elle comprend également le Service National des Sols (SENASOL) chargé de l'étude des sols et de toutes les études relatives à l'inventaire, la mise en valeur et à la gestion des ressources en sol, en vue de la mise en œuvre de la politique agricole et la promotion des actions de développement agricole dans le pays. Cette direction a pour représentation dans les CRD des services de développement rural pilotés par des animateurs ruraux dans les CRD. La DNA est en outre dotée d'une structure en charge du contrôle et certification des semences de riz (DSPF/DNA).

Ministère de l'Administration Territoriale et des Affaires Politiques

L'administration du territoire et la conduite des affaires politiques constitue le substrat d'exercice de ce ministère. A ce titre, il a la charge de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière d'administration du territoire et de celle des affaires politiques. Au niveau régional, on trouve le Gouvernorat, au niveau préfectoral, le Préfet et au niveau de la CRD, le Sous-préfet.

La Direction Nationale de l'Élevage (DNE)

Les fonctions d'appui à la production animale constituent le mandat de cette direction. Elle œuvre notamment à la structuration du milieu éleveur, l'amélioration de la santé animale et le renforcement des capacités des services de l'élevage. Son action est relayée par la section promotion des ressources animales au niveau préfectoral et par le chef de poste d'élevage dans les CRD.

Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique

Les actions de ce ministère restent peu visibles au niveau des deux CRD, toutefois à travers la Direction Nationale de l'Hydraulique, elle assure la gestion des ressources en eau sur l'ensemble du pays. Au niveau de Labé, l'Inspection Régionale des Mines n'a pu que constater l'installation de la carrière de granit à Tougué, ce qui montre que sa représentativité (de niveau régional) au niveau local, et partant du Ministère est très faible.

Le Ministère de l'environnement et du Développement durable

Ce Ministère est chargé de la définition et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'environnement et du Développement durable. Dans chaque CRD, les sections chargées de l'environnement et des eaux et forêts constituent leurs relais techniques et administratifs.

La Direction Préfectorale du Développement Rural et de l'Environnement

Au niveau de chaque chef-lieu de préfecture, la DPDRE assure la coordination et le suivi des projets et programme, ainsi que les stratégies de développement du ministère de l'environnement et du Développement durable au niveau de la Préfecture. Elle est la structure en charge des appuis techniques des collectivités décentralisées. Elle doit en outre dans son action veiller au respect des normes, des procédures et des règlements en vigueur sur l'environnement. La plupart des services dont les actions ont une incidence sur l'environnement sont en collaboration avec les DPDRE.

Ministère de la décentralisation et du développement local

Comme son nom l'indique, le mandat de ce ministère s'articule autour de la définition et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière du développement local et de décentralisation. Elle a pour principales attributions la promotion de la gouvernance locale et le renforcement des capacités des collectivités en vue de l'émergence d'un développement endogène. Le SERACCO (niveau régional), le DMR et le COC (niveau préfectoral) et le Secrétaire Communautaire (niveau sous-préfectoral) en constituent les principaux acteurs.

L'Agence nationale de la promotion rurale et du conseil agricole (ANPROCA)

Cette agence a pour principale action le renforcement des capacités des conseillers agricoles et auxiliaires en défense des cultures. Elle résulte de la restructuration du Service National de la Promotion Rurale et de la Vulgarisation (SNPRV) et demeure la structure responsable de toutes les activités de vulgarisation et de promotion rurale dans le pays. Au niveau local, ce service est représenté par un Chargé des opérations agricoles (COA) qui se trouve au chef lieu de la Préfecture et des vulgarisateurs de terrain.

2.2.1.2 Acteurs non étatiques

On peut citer la Fédération des paysans du Fouta, la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (la CNOP-G), le forum de la jeunesse agricole du Fouta. L'ensemble de ces organisations œuvrent à la satisfaction des besoins

alimentaires de la population et la réduction des importations de riz dans le pays qui avoisinent actuellement les 300.000 T pour un montant de 12 millions de dollars us/an.

Ces structures, sous la houlette de la CNOP-G ambitionnent la mise en place de dispositifs devant aboutir à l'élaboration de « politiques agricoles axées sur les filières en consolidant les acquis afin d'atteindre l'autosuffisance alimentaire ».

Au niveau des deux CRD, les principales structures non étatiques qui interviennent dans le développement de la collectivité sont : les Organisations Paysannes (OP), les petites et moyennes entreprises (PME), les ONG et associations.

Il convient de noter que les ONG par leur présence auprès des bénéficiaires jouent un rôle prépondérant dans l'appui des organisations paysannes et la collectivité. En termes de contraintes, ces acteurs interviennent généralement avec des ressources humaines, financières et matérielles limitées. Toutefois, elles demeurent, par leur proximité, leur intégration et leurs modes d'intervention des acteurs importants dans la conduite des actions d'appui aux populations à la base.

2.2.2 Analyse contextuelle

La prise en compte de la question agroforestière dans les politiques sectorielles a été d'actualité il ya des décennies. Le législateur colonial en a accordé une importance particulière depuis les années 1930 qui marquèrent le démarrage du processus de classement des forêts de l'Etat en Moyenne Guinée.

A la faveur de cette considération, les habitants du village de Hooré Dimma (Source du fleuve Gambie) à Tountouroun-Labé ont été épargnés d'un déplacement de la forêt classée, à cause surtout de la richesse arboricole de la localité L'arrêté de classement de la forêt classée considère le village comme une enclave à l'intérieur de ladite forêt (S.DIABY, 2005).

C'est le lieu de noter que sur le plan institutionnel, en plus du Département des Forêts, certaines structures ont essayé d'introduire de façon ponctuelle des actions d'agroforesterie dans leurs activités. C'est le cas notamment du Département de l'Agriculture, à travers les Projets et Programmes agricoles, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), le Service National des sols de Guinée (SENASOL), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Enseignement Technique et des ONG nationales et internationales évoluant en Guinée. C'est dire que le cadre institutionnel qui régit l'agroforesterie est présentement diversifié sans que l'on ne puisse dire laquelle en est la tutelle. Toutefois, on note au niveau central dans chaque ministère l'existence d'une Direction qui a pour responsabilité principale de coordonner et de réguler les activités de production (notamment agricole et pastorale) et de préservation de l'environnement. Par ailleurs, il existe des structures d'enseignement technique et universitaire qui font aussi une large place à l'agroforesterie. L'enseignement universitaire reste assez général et ne rentre pas dans le détail de l'agroforesterie en théorie mais intègre entièrement l'agroforesterie lors des mémoires dont certains lui sont entièrement consacrés. L'enseignement technique est le seul à avoir son cours d'agroforesterie théorique et pratique. Dans l'enseignement technique professionnel agricole et forestier (ENAE, ENATEF), le cours d'agroforesterie est distillé entre les cours de DRS, reboisement,

agriculture spéciale et pépinière. Sur le terrain, la formation agroforestière pure est absente. Lors des cours d'élevage, l'agroforesterie est absente.

Dans la recherche, l'agroforesterie occupe sa place normale dans les aspects « arbre dans les champs » et « fourrage » avec des spécialistes en agroforesterie spécialisés en cultures en couloir, en plantes de couvertures et en plantes fourragères ligneuses pyrophytes. Toutefois, même si l'échec général des cultures en couloir est constaté, les essences utilisées et les techniques peuvent s'adapter facilement en milieu paysan, pour devenir, par exemple, le système « Pois d'angole et riz » avec les semences mélangées et semées à la volée.

Il convient aussi d'ajouter que les agents forestiers de l'État, nombreux et bien formés transmettent l'agroforesterie aux paysans bien qu'ils ne soient pas des vulgarisateurs. Les pépinières et la fourniture de semences fonctionnent grâce principalement à leurs efforts. Dans les services agricoles de vulgarisation, l'agroforesterie est laissée dans les seules mains des forestiers. Alors que chacun sait que le spécialiste en vulgarisation est le responsable à l'agriculture. De ce fait, certaines faiblesses sont constatées en vulgarisation des techniques agroforestières. Le technicien d'élevage n'est pas associé au forestier pour améliorer la production ligneuse, agricole, ou du bétail.

Toutefois, il faut noter que lors du diagnostic, il est ressorti notamment au niveau préfectoral et sous-préfectoral de manière récurrente l'insuffisance, voire l'absence de moyens au niveau de la plupart des services pour assurer l'encadrement adéquat des populations dans leur quête d'amélioration de leurs conditions d'existence. Notamment à Kaalan, ils sont absents de leur poste de travail, car toutes les conditions de travail ne sont pas réunies.

2.3 Principales actions d'agroforesterie et leurs enseignements

Les principales actions engrangées ont porté sur :

- La restauration du couvert végétal ;
- La promotion de la foresterie privée et communautaire ;
- La cogestion des Forêts de l'État ;
- La lutte contre la dégradation des sols et la gestion de la fertilité ;
- La gestion nationale et transfrontalière de la biodiversité dans le parc du Niokolo-Banqueiar (Guinée-Sénégal) et l'Aire Protégée Bafing-Falémé (Guinée-Mali);
- Le renforcement des capacités d'interventions des services techniques de l'Etat, de la Société Civile et des paysans bénéficiaires ;
- La mise en place d'infrastructures socioéconomiques ;
- La mise en place d'une base de données sur le programme AGIR,
- La mise en place d'un système d'information géographique du programme;
- La formation du personnel de gestion du programme.

- La réalisation de plusieurs études thématiques pour le programme : cas de l'étude sur l'agroforesterie et la DRS, réalisée en 2004.
- L'organisation de plusieurs réunions sous régionale de concertation sur le programme.

2.3.1 Les acquis

Les projets ou activités qui ont le plus marqué le paysage et les revenus à long terme des paysans sont les activités qui ont permis à ceux-ci d'être autonomes et d'augmenter leur production :

- Amélioration des connaissances sur les pratiques agroforestières
- Aménagement de bas-fonds (riz irrigué) ;
- Culture semi industrielle (pomme de terre) ;
- Formation de groupements forestiers ou autres (bois d'œuvre et de service) avec plantations de masse ;
- Arboriculture (femmes et hommes) semi intensive ;
- Maraîchage semi intensif (femmes) ;
- Formations et alphabétisation tant que les thèmes permettent l'apprentissage d'une nouvelle spéculation fortement rentable (la saponification et les confitures et sirops ne sont pas fortement rentables).

Dans le cas des cultures et de l'horticulture (comprenant l'arboriculture, la floriculture et le maraîchage), les haies vives et les pépinières forestières, agroforestières et arboricoles et la fourniture de semences et de plants de qualité occupent une place importante dans le gain de temps et d'argent mais sont considérées par les cultivateurs comme des mesures accessoires ou des mesures concourantes de la culture principale.

2.3.2 Les insuffisances

Malgré les acquis obtenus suite à la mise en œuvre des différents projets, programmes et ONG ayant évolué en Moyenne Guinée, les lacunes ci-après peuvent être notées.

- Les actions agroforestières sont souvent diluées dans les autres projets agricoles et ne font pas l'objet d'une analyse de faisabilité adéquate avant leur mise en œuvre ;
- La recherche en matière d'agroforesterie est récente et tarde à produire les résultats attendus par les parties prenantes (seuls quelques thématiques spécifiques);
- Les introductions d'essences sont aléatoires et peu ou pas optimisées ;
- La faiblesse ou l'absence de la recherche et de la vulgarisation forestière ;

- Les essais d'introduction de nouvelles espèces sont absents et les essais de provenance adaptés à chaque région, sol sont aussi inexistantes, exception faite du projet FAO (Pita) déjà achevé ;
- Les expériences réussies sont peu ou pas capitalisées et connaissent des déperditions dès l'achèvement des actions des projets ;
- L'absence ou le faible financement des actions identifiées et planifiées (non mise en œuvre des projets planifiés par le Plan d'action National de l'Initiative pour la fertilité des Sols)

2.3.3 Les enseignements

D'après l'IRAG, 2007, il est difficile aujourd'hui d'en faire un bilan en ce sens que les actions de ces projets ou programmes ne sont pas ou peu suivies une fois que le projet arrive à son terme et les résultats (connaissances des pratiques existantes et diffusions de nouvelles pratiques, leur adoption, etc...) ne sont que peu diffusés. Il apparaît aujourd'hui important de prendre le temps de capitaliser les résultats existants sur la thématique agroforesterie, sans la quelle, il donc aujourd'hui difficile d'avoir un aperçu des recherches déjà effectuées sur les pratiques agroforestières en Guinée.

Par ailleurs, différentes études de disciplines variées se sont intéressées, de manière plus ou moins directes aux pratiques agroforestières de Guinée, rendant plus difficile la capitalisation des acquis sur les pratiques agroforestières dans le pays

Globalement, on peut dire que la mise en œuvre des actions d'agroforesterie a accompli d'importantes réalisations en matière de gestion des ressources naturelles et de gestion de la fertilité. Toutefois, il s'avère nécessaire dans une perspective de gestion communautaire, d'établir plus de critères de convergence au niveau des différents acteurs, de trouver des ressources additionnelles (notamment pour les structures publiques d'appui technique) et de s'engager solidairement à entreprendre certaines actions d'envergure qui ont plus de chance de succès dans un cadre de gestion intégrée du bassin parce qu'elles comportent un coût social, économique et politique.

2.4 Financement de l'agroforesterie

Dans le cadre du développement du pays, plusieurs partenaires interviennent dans le développement de l'agriculture aux côtés du Gouvernement guinéens. Les principaux partenaires au développement, bailleurs de fonds sont : les représentations du système des Nations-Unies, de l'Agence française de développement.

Les sources de financement de l'agroforesterie sont très diversifiées. C'est ainsi que parmi les acteurs on note :

- l'ONG ESSOR, financée également par l'Union Européenne ;
- le PAN/LCD qui vise comme objectif d'aider le Gouvernement à lever certaines contraintes en vue d'une gestion durable des ressources naturelles et l'amélioration du cadre de vie des populations, sur financement du PNUD et du Gouvernement Guinéen ;

- le Programme de Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Massif du Fouta Djallon (PGIRN-MFD), initié en l'an 2000 par le Bureau de Coordination Internationale de l'Union Africaine, en collaboration avec le PNUE et la FAO ;
- le Projet LAMIL-TBA a pour objectif global, la gestion des paysages pour l'amélioration des conditions de vie des populations et de la Biodiversité Transfrontalières financé par
- le Projet de Gestion Intégrée des Ressources et de l'Environnement du Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE-OMVS), volet Guinée ;
- le Projet de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Gambie (OMVG), volet Guinée ;

Plusieurs autres projets ont travaillé sur l'agroforesterie (cette liste n'est pas exhaustive) ; on peut citer :

- Le projet forêts communautaires en 1980 (Pita) ;
- Les projets de restauration et d'aménagement du bassin versant de la Kokoulo, en 1981 (Pita) ;
- Les projets de restauration et d'aménagement intégré des 4 bassins versants de Kokoulo, Fétoré, Koubi et Téné, en 1984 (Pita et Dalaba) ;
- Le Projet Régional d'aménagement Intégré du Massif du Fouta Djallon (PRAI MFD) en 1984 ;
- Le projet d'aménagement intégré du Bassin Représentatif pilote de (BRP) de Guétoya (Bantighel-Pita) en 1992 ;
- Le Projet d'aménagement des Bassins Versant de la Haute Gambie (Labé, Mali et Koubia) en 1994 ;
- Le projet de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN) :Tougué, Lélouma et Kindia) en 1994 ;
- Le Projet Elargi de Gestion des Ressources Naturelles (PEGRN) : Tougué, Lélouma, Kindia, Dabola, Kouroussa, Faranah ;
- Le Programme Régional d'aménagement des bassins versants du Haut Niger et de la Haute Gambie (Labé. Mali. Koubia, Tougué, Lélouma, Pita et Dalaba) ;

Pour chacun de ces projets, le financement des actions a représenté une petite partie de l'enveloppe avec une prise en charge des actions n'excédant guère 95%. La coopération bilatérale et multilatérale, les familles et les entreprises privées ont également participé au financement du secteur pour 10 à 5%. De façon globale, le niveau de financement est tributaire de deux facteurs majeurs : (i) la capacité réelle de mobilisation des ressources, elle-même, liée à la performance économique du pays, et (ii) la volonté politique qui se traduit par la part consacrée au secteur dans les dépenses publiques.

De façon générale, l'agroforesterie reste peu financée quand bien même, elle peut exercer un contrepoids non négligeable dans la dégradation des ressources, notamment celles en bonnes terres. Il s'avère donc nécessaire non seulement de mobiliser les ressources additionnelles, mais également de réaliser la refonte de la structure des dépenses de l'appui à l'agriculture au bénéfice des exploitations agricoles.

2.5 Interventions des bailleurs de fonds

Au cours des dix dernières années, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux ont surtout mis l'accent sur les aménagements hydro-agricoles, de mangroves et des ressources côtières. Le regain d'intérêt pour l'agroforesterie est récent et de façon générale, les activités des bailleurs de fonds dans la sous-région en faveur de ce secteur restent insuffisantes pour apporter une réponse adéquate à l'état de crise qui caractérise les systèmes de production des différents pays.

L'absence de certaines informations de base n'a pas permis de collecter systématiquement la contribution de tous les partenaires bilatéraux ou multilatéraux pendant les missions de préparation et d'évaluation du projet.

Le PNUD finance une composante d'agroforesterie dans le cadre du PAN/LCD Guinée. Cette intervention vise à améliorer la productivité et l'aptitude au travail de la population active afin de promouvoir la productivité économique. Elle comprend comme actions importantes en faveur de la promotion de l'agroforesterie, la diffusion des bonnes pratiques ; la gestion participative des forêts communautaires, le développement des plantations forestières, la structuration des professionnels de charbon des bois et bien sûr, le renforcement des capacités en matière d'agroforesterie, de gestion durable des ressources naturelles.

2.6 Les contraintes de mise en oeuvre

De multiples contraintes d'ordre économique, démographique et organisationnel pèsent sur le développement et la promotion de l'agroforesterie dans la zone du projet. Premièrement, les ressources financières allouées à ce secteur sont insuffisantes pour soutenir les actions nécessaires et de grande envergure. En effet, les conditions économiques défavorables au cours de ces dernières décennies ont entraîné un net recul des dépenses publiques notamment en ce qui concerne la gestion durable des ressources naturelles.

Aux contraintes budgétaires se double une allocation déséquilibrée des ressources financières disponibles. Ces dernières sont affectées pour une large part aux salaires des personnels administratifs, du fonctionnement ainsi que des études. Il en résulte une faible allocation de ressources financières aux dépenses relatives à la gestion véritable des ressources naturelles. Par ailleurs, les réalisations laissées par les projets mis en oeuvre sont peu ou pas suffisamment prises en charges au niveau local par les bénéficiaires. Une valorisation accrue de l'expertise locale à leur autonomisation financière.

Deuxièmement, la forte dégradation des terres, donc de la fertilité des terres dans les deux CRD réduit les capacités des populations de celles-ci à développer davantage

leurs systèmes traditionnels de gestion de la fertilité tout en maintenant un niveau de qualité satisfaisant. L'augmentation de la demande sociale en terres agricoles mais surtout en revenus monétaires s'explique principalement par la pression démographique résultant de la jeunesse de la population et l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base.

Troisièmement, la situation de crise que connaît la gestion des terres provient des facteurs endogènes tels que la structure administrative et les pratiques de gestion de l'encadrement technique qui se caractérisent par la faible qualification des équipes de direction, l'insuffisance des capacités de planification et de programmation, la rigidité de la réglementation et de la gestion. Ce dernier facteur, en particulier, ne permet pas une grande ouverture pour la prise en compte des pratiques traditionnelles locales. Le problème du financement s'explique en partie par ce cloisonnement et l'évolution en parallèle de ces deux mondes (gestion moderne et traditionnelle du foncier).

Quatrièmement, la faiblesse en capacités humaines, techniques et matérielles des structures techniques publiques en place ne permet pas aux décideurs, aux gestionnaires, aux acteurs et chercheurs, ainsi qu'aux autres utilisateurs de disposer de moyens appropriés d'intervention pour l'encadrement des populations cibles. Cette situation empêche toute réforme ou innovation véritable et rend difficile la mise en place des cadres de développement cohérent.

A ces quatre principales catégories de contraintes s'ajoutent :

- la progression de la pandémie du VIH/SIDA qui a une incidence sur le milieu rural qui en est touché ;
- l'exode rural en raison de la crise persistante des systèmes socio-politiques et économiques, qui entrave sérieusement la mise en place des systèmes nationaux d'innovation et réduit les capacités de création de revenus ;
- les inégalités liées au genre marquées par une sous représentation des femmes aux postes décisionnels, enfin,
- l'insuffisance quantitative et qualitative du personnel d'encadrement et de gestion.

Les contraintes majeures au développement local durable relèvent comme précédemment observé du faible niveau de financement, de la gouvernance, de l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines, de l'organisation de l'encadrement et du contenu de celui-ci. La mise en œuvre de la présente intervention de projet ainsi que son efficacité nécessitent des transformations importantes dans les pratiques actuelles.

3 DOMAINES DU PROJET

3.1 Description des principales productions dans les deux CRD

3.1.1 Productions agricoles

Les cultures céréalières de plaine, de coteaux et de montagne

Ces cultures représentent, avec le riz de bas-fond l'essentiel des cultures céréalières dans les deux CRD. A la différence de la tapade, les champs extérieurs sont gérés par l'homme qui y assure, avec les garçons de la famille, l'essentiel des travaux. La femme intervient principalement pour le semis, le désherbage, quelque fois le battage et assure le vannage avant le stockage. S'il y a vente des produits les bénéficiaires sont gérés par l'homme.

Le riz de plaine

Le riz de plaine est très peu pratiqué à Dounet ou les agriculteurs pratiquent le repiquage du riz en bas-fond et cultivent du riz pluvial dans des périmètres aménagés ou non sur les rives du Bafing. A Kaalan ou cette culture est largement pratiquée, les surfaces emblavées varient de 1 à 3,5 ha par exploitants. Les sols étant pauvre, les rendements varient entre 950 et 1500 kg/ha suivant les quantités d'engrais utilisées (la proportion d'une calebasse de semence pour une calebasse d'engrais est pratiquée). Le riz de plaine alterne souvent avec le riz de montagne.

A Dounet, ou l'utilisation des engrais minéraux pour la culture du riz de plaine et de bas-fond avait été largement diffusé à travers plusieurs opérations de développement (ONGs, CEE, FAO, ADF/Guinée, PACV etc.), les rendements oscillent entre 1200 et 2000 kg par hectare suivant la préparation du sol et les doses d'engrais.

Le riz de montagne

Largement diffusé à Dounet, la riziculture de montagne est pratiquée dans les deux CRD bien que le système soit très contraignant. A cause de ses rendements très bas, de l'ordre de 800 à 1200 kg/ha, elle demande de grande superficies et des défriches fréquentes (2 ans d'exploitation maximum). Les champs de montagne sont souvent exploités comme suit :

Année de défriche : superficie entièrement emblavée à riz

2ème année : superficie emblavée a riz et a fonio (50 %)

3ème année : superficie entièrement emblavée à fonio

4ème année Jachère pour 7 ou 9 ans

Le fonio

Pratiquement toutes les exploitations, des deux CRD, cultivent du fonio. Cette céréale est cultivée en général sur des terrains pauvres de plaine ou de montagne ou même sur les coteaux des bas-fonds, inadaptés à la culture du riz.

Les rendements moyens sont très hétérogènes oscillant entre 450 et 800 kg/ha. Ces rendements étant liés à la nature du sol, à l'âge du champ et à la date de semis, indépendamment de la CRD.

Les meilleurs rendements (750 kg/ha en moyenne) sont obtenus à Dounet où le fonio est généralement cultivé sur les coteaux des bas-fonds, donc sur des sols nettement plus fertiles que les sols gravillonnaires (hansaghérés) avec des courtes jachères à Kaalan. Les sols à fonio ne sont jamais fertilisés. Ici, en dehors des coteaux des bas-fonds, le système de jachère pour les champs de fonio prévoit une exploitation maximale de 3 ans pour une période de repos de 5 à 7 ans.

Les cultures de bas-fonds

Parmi les systèmes de culture traditionnels, la culture en bas-fond est certainement la plus recherchée car elle permet de réaliser deux campagnes et bénéficie de sols plus fertiles. En effet, le ruissellement des eaux qui inondent les bas-fonds apporte une quantité de matière organique suffisante à maintenir la fertilité des sols. Il n'est donc pas nécessaire de laisser ces champs en jachère ou d'y apporter un complément de fertilisants minéraux. Suivant la texture du sol et le niveau des inondations l'agriculteur pratique différentes cultures :

En saison pluvieuse (mai - octobre) la culture principale est le riz qui peut être semé à la volée ou repiqué suivant le niveau de l'eau dans le bas-fond. Sur les parties hautes ou sur les coteaux de ces mêmes champs, les exploitants sèment du fonio.

Les rendements du riz et du fonio en bas-fond sont sensiblement plus élevés que dans les autres systèmes de culture surtout si on tient compte du fait qu'ils sont obtenus sans grand apport d'engrais minéraux. Le rendement du riz repiqué dans le bas-fond est estimé entre 2200 à 3500 kg/ha à Dounet.

En saison sèche (novembre - mars) les agriculteurs élèvent des buttes sur lesquelles ils plantent principalement de la patate douce à Dounet et du manioc à Kaalan, auquel ils associent, sur les billons mieux exposés, des tomates, du piment et d'autres légumes.

Les superficies emblavées à patate couvrent environ 50 % des superficies cultivées à riz, à Dounet, et le rendement moyen pour cette culture est de 4800 kg/ha. Presque tous les exploitants de Dounet pratiquent la culture en bas-fond qui fournit avec la patate l'essentiel des productions vivrières des exploitations.

Les bas-fonds sont considérés comme des champs extérieurs et comme tels ils retombent sous la responsabilité de l'homme même si les femmes peuvent en exploiter pour elles certaines parties pour le maraîchage et le manioc. Le caractère assez lourd des travaux de préparation du sol dans les bas-fonds, faire et défaire les buttes en enfouissant les fanes, font que le recours à une main d'œuvre salariée pour ces travaux est assez fréquent dans les deux CRD. La culture attelée ne peut servir dans les bas-fonds. Le repiquage du riz est effectué essentiellement par les hommes secondés par une main d'œuvre salariée. La plantation de la patate est en partie réalisée par les femmes. À Dounet, les céréales

produites en bas-fonds sont principalement destinées à l'autoconsommation tandis que la patate, vu sa qualité et ses rendements est destinée principalement à la commercialisation ainsi que les cultures maraîchères.

Les cultures de tapade

Les tapades sont des champs clôturés entourant les habitations. On les trouve généralement sur les plaines ou les collines, très rarement en bas fond, pour préserver la salubrité de l'habitat. A la différence des autres champs de plaine ou de montagne la tapade n'est jamais laissée en jachère mais bénéficie d'une fumure régulière grâce aux déchets ménagers, au pacage nocturne des animaux domestiques et à l'apport de bouses de vache sèches ramassées sur les parcours par les femmes et les enfants. La fumure de la tapade se fait systématiquement tous les ans.

Les techniques culturales dominantes contribuent pour une grande part aux changements néfastes, à l'environnement, qui continuent de se produire dans les deux CRD. Ces changements se traduisent par la baisse de fertilité des terres cultivables, la faible pluviométrie, la pauvreté des ménages et l'exode rural.

En effet, le défrichement des agriculteurs avec brûlis non contrôlé sur des zones fragiles tels que les fortes pentes, les abords immédiats des cours d'eau et des têtes de sources sont des **mauvaises pratiques** qui détruisent l'environnement qui est la base de toutes activités rurales.

L'arbre au champ ou le défrichement sélectif, la pratique des cordons pierreux, la mise en défens de zones à écologie fragile et l'allongement de la durée des jachères sont **quelques bonnes pratiques** initiées par les communautés, pour minimiser les conséquences de la déforestation sur les rendements des cultures et la dégradation des conditions de vie.

3.1.2 Productions d'élevage

L'élevage dans les deux CRD concernent la volaille, les ovins et les caprins élevés et suivis dans les tapades et les bovins abandonnés dans un élevage extensif sans entretiens spécifiques. A Dounet existent quelques poulaillers modernes pour pondeuses.

Pour toutes les espèces, l'élevage est traditionnel et extensif ; les animaux reçoivent rarement des soins ou compléments alimentaires, car perpétuellement en divagation surtout dans le cas des bovins. Chaque exploitation possède son élevage de quelques poules, moutons, chèvres et bœufs. L'élevage le plus important de bovins est signalé dans les villages de Alphaya et Fatouya à Dounet, et Darlam dans Kaalan.

La volaille semble être le cheptel le plus répandu en étant présent dans toutes les exploitations avec une moyenne de 7 têtes.

Les pâturages étant souvent localisés dans les bowés qui sont des zones incultes, leur usage est communautaire dans les deux CRD et leur appropriation individuelle est latente. Au contraire des zones de cultures, il est relativement difficile de délimiter les pâturages d'un village ou de la CRD dans le domaine de l'usage. La transhumance n'est presque pas pratiquée, sauf par les villages de Alphaya et Fatouya dans la CRD de

Dounet ou il existe encore une zone distinct de pâturage pendant la saison des cultures. L'élevage pratiqué n'est pas très significatif par le nombre de têtes de bétail, au niveau d'une exploitation, dans les deux CRD.

Le manque de suivi et d'entretien qui conduit à la divagation, expose les animaux d'élevages, aux maladies, aux accidents, aux attaques des animaux sauvages et aux vols, donc **une mauvaise pratique** qui freine le développement de cette activité.

Le tatouage par les services de l'élevage et la vaccination des bovins est une **bonne pratique** qui permet de contrôler les maladies ; l'implication des autorités locales dans la délivrance des certificats de propriétés et de tatouages est également recommandée par les élus des deux CRD.

3.1.3 Productions forestières

Les espèces produites dans le cadre des plantations communautaires et privées dans les deux CRD sont l'acacia mangium, les eucalyptus,

Les mauvaises pratiques liées à la diminution du couvert forestier et de la faune sont relativement bien connues, leur intensité est variable d'un lieu à l'autre selon les conditions rencontrées. Le couvert forestier est plus dense à Dounet (forêts classées, zones mises en défens et haies vives) bien que les superficies requises pour l'agriculture augmentent chaque année et que la durée de la jachère connaisse une forte réduction dans les deux CRD.

Les nombreux charbonniers, à Kaalan, qui n'hésitent plus à abattre des arbres et arbustes utiles, les fabricants de briques cuites qui opèrent jusque dans les lits des cours d'eau, dans les deux CRD, sont également indexés pour leurs **mauvaises pratiques**, qui détruisent l'environnement et compromettent l'avenir.

Les feux précoces, les plantations communautaires et privées, les haies vives, l'utilisation du grillage pour les clôtures, le défrichement sélectif des champs de culture, le reboisement et la mise en défens de zones à écologie fragile sont **quelques bonnes pratiques** proposées ou initiées par les communautés, pour minimiser les conséquences de la déforestation sur les rendements des cultures et la dégradation des conditions de vie.

3.1.4 Autres activités

Les activités extra agricoles dans les deux CRD sont souvent liées aux activités traditionnelles des différents groupes. Il est très rare de trouver des propriétaires coutumiers qui exercent une autre activité, car la plupart font vraisemblablement recours à l'élevage pour dégager des capitaux en cas de nécessité. Une part importante du revenu monétaire pour cette catégorie est constituée également par l'exode et le commerce de détails. Les artisans exercent le commerce et le travail artisanal y compris la fabrication de briques cuites et de charbon de bois, particulièrement à Kaalan où ces deux activités sont généralisées, à presque tous les ménages sans terre et constituent des sources importantes de revenu et de destruction du couvert végétal. Les propriétaires coutumiers participent indirectement à ces deux

activités à travers des négociations avec les exploitants pour la répartition des revenus, surtout dans le cas des fours à charbons.

Les non propriétaires de terres sont les principaux fournisseurs de la main d'oeuvre salariée soit pour les travaux agricoles que pour les travaux de construction. Ils exercent également le commerce et l'artisanat. Les hommes en âge adulte dans les exploitations sont très rares à cause d'une forte immigration, car les parents ont tendance à favoriser des formations professionnelles pour les jeunes en milieu urbain. Ceux qui restent ont tendance à exercer les mêmes activités extra agricoles que leurs parents.

Presque toutes les femmes, à l'exception de celles très âgées, exercent le petit commerce. Il ne s'agit naturellement pas ici de vente des produits de l'exploitation au marché mais de revente de produits achetés pour être revendus.

Le commerce le plus pratiqué est celui de denrées alimentaires de première nécessité, tels que huile, cubes alimentaires, pain, savon, riz importé, produits agricoles transformés, etc. IL s'agit en général de reventes au menu détail de produits achetés à des grossistes sur les lieux même dans les marchés hebdomadaires, les investissements sont donc minimales ainsi que les marges de bénéfices. Ces derniers ne sont généralement pas capitalisés car ils sont dépensés immédiatement pour des condiments ou d'autres biens de consommation.

Les revenus issus d'activités extra agricoles représentent une partie importante du revenu monétaire des exploitations à kaalan ou de nombreux agriculteurs s'investissent dans la fabrication de briques, de charbon de bois et au petit commerce à Labé, etc.). Cela signifie qu'une part importante de la production agricole est essentiellement destinée à l'autoconsommation tandis que les activités extra agricoles visent à combler les besoins monétaires de l'exploitation.

Les activités artisanales exercées par les femmes apparaissent de façon marginale au niveau de certains groupements, qui ne reçoivent plus de l'appui des institutions qui les avaient initiés, donc en cessation d'activités pour la plupart.

3.1.5 Appréciation d'ensemble des pratiques locales

Les systèmes économiques des exploitations en place dans les deux CRD sont composés de stratégies qui en différente mesure assurent la reproduction de l'exploitation et engendrent un surplus monétaire. Ce sont les systèmes de production agricole (autoconsommation, commercialisation), l'élevage (capitalisation, vente), les activités extra agricoles et l'exode.

La mise en œuvre des stratégies des différents systèmes de culture et d'élevage au niveau de la parcelle ou du troupeau, des systèmes de production au niveau de l'exploitation et des systèmes agraires au niveau spatial a conduit à des changements, qui continuent de se produire, dans les deux CRD depuis bientôt 30 ans. Les plus néfastes observés sont la réduction des gros arbres, la rareté des animaux sauvages, l'envasement des cours d'eau, l'obstruction des têtes de source, la perturbation du régime pluviométrique, les inondations des zones de cultures, la baisse des rendements et la réduction du cheptel. Ce constat se traduit par la rareté du bois de service et d'œuvre, le déplacement des animaux sauvages ou leur destruction, la faible fertilité

des terres cultivables, les difficultés d'approvisionnement en eau potable, la faible pluviométrie et l'adoption de pratiques néfastes à l'environnement, comme activités génératrices de revenus, pour réduire la pauvreté des ménages.

La destruction du couvert végétal qui est un danger réel exprimé par les communautés des deux CRD est faite de plusieurs façons et par différents acteurs. C'est ainsi que sont notés :

- les nombreux coupeurs de bois agréés ou non, les agriculteurs qui défrichent avec brûlis sur les fortes pentes, les abords immédiats des cours d'eau et des têtes de sources,
- les charbonniers qui accentuent la carbonisation par l'utilisation du bois vert et les briquetiers qui implantent les fours à briques dans les lits des cours d'eau,
- les éleveurs et pyromanes qui mettent les feux à des périodes non autorisées et
- les maraîchers qui élèvent des buttes dans les lits des cours d'eau et bas fonds.

Le secteur agricole dans les deux zones est essentiellement orienté vers la culture du fonio, du maïs, du riz, de l'arachide, des légumes et, de plus en plus, par la production de pomme de terre et d'oignon. Sont également cultivés en quantités importantes les tubercules, constituées essentiellement de taro, patate et manioc.

En l'absence de spécialisation des productions, pas ou très peu de recours aux engrais chimiques, le facteur déterminant de différenciation des exploitations reste la terre, en quantité (pression foncière) et en qualité (types de terroirs). C'est d'ailleurs ce facteur qui détermine en grande part la stratégie des producteurs, dans la vente ou non de produits agricoles et la recherche de revenus extérieurs dans les deux CRD.

Les principales productions agricoles sont les fruits, les céréales, les tubercules et les légumes. En effet, chaque exploitation associe en général différents types de culture : les cultures de tapade, les cultures céréalières de plaine et de montagne, les cultures de tubercules et légumes dans les bas-fonds, les cultures maraîchères dans des périmètres aménagés ou non, les plantations fruitières et récemment les plantations forestières familiales ou communautaires. Ces activités économiques liées à l'agriculture et qui sont dominantes dans les deux CRD sont complétées par des activités artisanales, de commerces, de vente de la force de travail et de métiers dans le bâtiment, le transport, la mécanique etc.

Pour les activités agricoles, les systèmes de production agricole, en présence, sont complémentaires entre eux et visent à fournir l'ensemble des produits de consommation et de ventes nécessaires à la survie et au maintien de l'exploitation. Ils constituent donc un tout qui se caractérise principalement par le dualisme Tapade - champs extérieurs (ces derniers comprenant les champs de plaine, de montagne et de bas-fonds) diversifiés dans la production mais aussi dans la compétence des sexes.

Comme partout dans le Fouta, l'essor du développement économique repose en grande partie sur le secteur rural à Dounet et Kaalan. L'ensemble des exploitations des

deux CRD est tourné vers la production vivrière et la recherche de l'autosuffisance alimentaire même si en général, le niveau de production ne semble pas garantir la sécurité alimentaire, surtout à Kaalan, qui est fortement dépendante des ressources extérieures ou liées à la double activité. L'extensification des activités dans ce secteur soulève, cependant, de réelles questions quant à leurs conséquences sur les bases productives (sol, eau, arbre etc...). Par exemple, les méthodes et techniques culturales (agriculture itinérante, cultures sur brûlis ou sur fortes pentes, ..) constituent une menace constante pour l'environnement.

3.2 Domaines d'intervention

L'enjeu majeur est donc de **tirer du potentiel existant le meilleur profit pour l'amélioration des conditions de vie des populations, tout en assurant la pérennité de la base productive**. Ainsi les principaux domaines d'intervention du projet sont :

- 1) dans le domaine agricole, les efforts viseront les cultures intensives dans les tapades et périmètres maraîchers, l'amélioration des pratiques culturales dans les champs extérieurs pour maîtriser l'érosion des sols et renforcer leur fertilité ;
- 2) dans le domaine de la foresterie, les plantations communautaires et privées, la mise en place de bandes alternées dans les cultures extérieures et de cordons de retenus sur les courbes de niveau, la restauration des berges des cours d'eau et des têtes de sources, le reboisement et la mise en défens des zones fragiles, la traduction et la vulgarisation des textes d'application des codes forestiers, de l'eau, de la faune et des collectivités ;
- 3) dans le domaine de l'élevage, la lutte contre les vols de bétails, la pratique de la complémentation alimentaire du cheptel en saison sèche, l'implantation de puits pastoraux et la délimitation de zones de pâturages suivis de la maîtrise du phénomène des plastics et chiffons abandonnés constituent des pistes à explorer ;
- 4) l'amélioration des conditions de production du charbon et des briques cuites par des équipements plus élaborés et la production de la matière première (arbre) par les utilisateurs.
- 5) l'appui à la relance ou l'initiation des activités génératrices de revenus (AGR) pratiqués par les femmes et le développement de périmètres maraîchers est un des supports incontournables pour la réussite des activités qui seront initié dans le cadre de ce volet.

4 LE PROJET

4.1 Conception et formulation du projet

Le présent projet vise la Promotion de l'Agroforesterie et la reforestation dans les CRD de Dounet (Mamou) et de Kalan (Labé). Il part du constat de la nécessité de développer et vulgariser des paquets techniques et technologiques appropriés pour une gestion durable des ressources en présence dans sa zone d'intervention. Il mettra en outre

l'accent sur le développement et le renforcement du capital humain requis pour permettre une croissance économique durable et s'inscrit de ce fait dans les objectifs du millénaire. Il est en phase avec le plan national d'action pour l'environnement (PNAE) du Gouvernement de la deuxième République, du code de l'environnement et du Code de l'environnement qui énonce le principe selon lequel les ressources du sol et du sous-sol doivent être protégées et gérées rationnellement car il s'agit de ressources limitées ou non renouvelables.

Le projet tire également son bien-fondé dans le fait que les populations sont réceptives aux actions d'aménagement et de gestion des ressources forestières et fauniques, en témoigne l'existence d'un substrat de bonnes pratiques de base telles que les tapades, les reboisements, les plantations individuelles et communautaires.

Selon les Nations Unies, le taux de déforestation a été particulièrement rapide dans certaines des régions connaissant la plus grande diversité biologique et dans des écosystèmes forestiers de première venue.

Une des actions préconisées par les OMD est d'appuyer la recherche et le développement de technologies agricoles, améliorant la production ou répondant aux changements climatiques. Cette action émane de l'**objectif 1** qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim.

En mettant l'accent sur l'encouragement de l'esprit d'entreprise chez les femmes, surtout dans les zones rurales, notamment en améliorant leur accès à la propriété et aux actifs économiques, au micro financement, aux moyens de production agricoles tels que les semences et les engrais, à la formation et aux marchés, l'**objectif 3** axé sur la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

L'**objectif 7 des OMD** (objectifs du millénaire pour le développement) à l'horizon 2015 porte sur la préservation de l'environnement. Celui-ci stipule que grâce à la création de boisements, à la remise en état des paysages et à l'expansion naturelle des forêts, on peut aboutir à une diminution nette de la déperdition des ressources en eau et des terres. L'objectif 7 précise comme action le lancement des programmes et initiatives à grande échelle pour des résultats environnementaux en faveur des pauvres. Le présent projet est donc en phase avec son approche HIMO de récupération des terres par la lutte-antiérosive. C'est dire que le projet est en cohérence avec les OMD et est bien fondé en regard de ses objectifs.

Le projet se fonde aussi sur le constat de crise auquel sont parvenus les pays de l'OMVS et la communauté internationale concernant l'état de la gestion des ressources partagées dans la sous région. En effet, face aux multiples problèmes qui caractérisent la gestion de ces ressources, il s'avère nécessaire et urgent de travailler à l'émergence de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement comme la technique de défrichement conservatoire, les coupes de rajeunissement et la lutte contre les feux de brousse. L'évaluation interne des interventions de la Banque mondiale dans le secteur de l'agriculture entre 1995 et 2003, recommande l'appui aux réformes dans les pays, avec un accompagnement par des mesures incitatives visant à motiver les acteurs au sein des institutions touchées, et par l'instauration d'un dialogue social en vue de l'obtention d'un consensus assurant la participation de tous les acteurs.

Le projet s'appuie également sur la Loi L/95/51/CTRN du 29 août 1995 portant code pastoral qui stipule que toute exploitation des ressources naturelles à des fins pastorales doit prendre en considération la nécessité de protéger l'environnement.

Le projet intervient après quelques appuis de la Banque dans la Gestion intégrée des ressources en eau, à travers des composantes de projets. Cette étude qui a connu une implication effective des communautés des deux CRD, matérialisée par la participation aux rencontres de diagnostic et de planification des acteurs au niveau préfectoral et local, a préconisé principalement la mise en oeuvre d'un projet participatif comme style de projet en vue d'une appropriation immédiate par les communautés concernées. Celle-ci est du reste vécue et reste perceptible à travers les efforts actuellement déployés par les différents acteurs pour sa finalisation et son aboutissement.

Du point de vue de l'exécution, cette étude a été normalement conduite dans le temps. La collaboration de la DNGR et de ses structures décentralisées dans le cadre de ce projet a été fructueuse et stratégique en ce sens que cette institution nationale poursuit la pérennisation des résultats de l'étude par la recherche de moyens en vue de la mise en oeuvre des recommandations qu'elle a formulées.

Toutefois, il faut noter que la conduite de l'étude a été confrontée à une difficulté majeure qui limite les analyses sur l'agroforesterie : il s'agit de l'absence de données statistiques fiables, complètes et désagrégées dans tous les deux CRD. Cette situation nécessite des actions en vue du renforcement des systèmes de gestion et de capitalisation des résultats du projet.

Fort des leçons apprises de cette étude, et considérant l'urgence de jeter les bases pour le changement souhaité, le présent projet se propose d'appuyer le **Développement et la Promotion de l'Agroforesterie et la reforestation dans les CRD de Dounet (Mamou) et de Kalan (Labé)**. Il cherche à faciliter la réalisation de la GIRE, par l'appui à la mise en oeuvre des politiques nationales en matière de gestion durable des ressources naturelles. Le rôle reconnu de l'agroforesterie en tant que catalyseur du développement de l'agriculture durable, confère à ce projet une importance dans la réduction de la pauvreté. L'une des retombées immédiates du projet est la reconfiguration de la place de l'arbre dans les exploitations agricoles et le paysage agraire à l'échelle de la zone du projet, permettant ainsi la nécessaire complémentarité des sources de revenus entre les différentes activités de production agosylvopastorale, conformément aux attentes exprimées par les populations des deux CRD. Cette contribution du projet à l'intégration de l'arbre dans la production agricole et pastorale, des systèmes sylvicoles et partant, à l'intégration sous régionale visée à travers plusieurs initiatives, fait de lui un appui stratégique dans la réalisation des objectifs communs que se sont fixés les pays membres de l'OMVS.

Afin d'intégrer l'essentiel des préoccupations partagées par les acteurs de des deux CRD concernés par le projet, l'approche participative a été adoptée au cours de la formulation de celui-ci. En effet, les missions de préparation et d'évaluation du projet ont été l'occasion d'une large concertation avec tous les acteurs. Plusieurs séances de discussions ont eu lieu avec les représentants (i) des services gouvernementaux ; (ii) des autorités locales (Membres du bureau CRD) ; (iii) de la société civile dont les organisations professionnelles (groupements et associations spécifiques).

4.2 Zones cibles et bénéficiaires du projet

4.2.1 Zones du projet

4.2.1.1 Présentation des CRD

La CRD de Kaalan est située à une quinzaine de km de Labé Centre. Elle est arrosée par la rivière Dombélé affluent du fleuve Sénégal. Quand à la CRD de Dounè, elle est située aussi à environ 15 km de Mamou Centre. Traversée par la nationale Mamou-Dabola, cette CRD est arrosée par le Bafing.

Dans son ensemble, ce haut bassin versant du Sénégal se situe au sud/nord/est du plateau de Labé et de Mamou. Le modelé de cette région est dominé par plusieurs versants aux pentes comprises entre 5 et 15 %. Dans son ensemble, le plateau a une altitude comprise entre 700 et 1200 mètres.

Le substrat géologique de la région est formé d'une couverture sédimentaire tabulaire reposant en discordance sur un socle précambrien inférieur. Ces dépôts, du protérozoïque supérieur, ont une composition lithologique essentiellement formée d'argillites et d'aleurolites (siltites) des suites de Dira et de Mali. Des venues doléritiques sous forme de sills (roches basiques dures et compactes), ont largement traversés par la suite, l'ensemble de ces formations.

Ces deux CRD connaissent un climat foutanien fortement influencé par les nuances locales. A l'instar des autres localités du Fouta, Kaalan et Dounè sont caractérisées par l'alternance d'une saison sèche qui dure de novembre à mai pendant laquelle souffle l'harmattan et d'une saison pluvieuse de juin à octobre. Cette dernière reçoit les pluies de mousson et correspond à la saison de culture.

L'habitat rural s'éclate en plusieurs Foullasso¹ et Marga qui gravitent autour des CRD centrales ou Missidè (abritant la mosquée principale). La région est densément peuplée par une population composée essentiellement de Foulbhè. Les taux moyens des densités oscillent autour de 50 habitants / km². Dans certains hameaux, elles peuvent aller jusqu'à 90 et parfois même 100 habitants / km².

Les CRD comprennent plusieurs concessions clôturées par des haies mortes et parfois vives. Celles-ci protègent les cultures des tapades. Par endroits, quelques villages possèdent des clôtures en grillage ou en briques. La nature de la clôture demeure un signe de richesse et de prospérité. L'activité agricole s'articule autour de deux systèmes agraires. La culture itinérante sur brûlis qui s'appuie sur les champs extérieurs et les cultures permanentes des Thountoudji dans les Gallè.

Comme partout au Fouta_Djallon, l'élevage est dominé par des petits troupeaux composés de caprins, d'ovins et de volailles. Les bovins de race Ndama divaguent toute

¹ – *Foullasso* désigne le hameau strictement réservé à l'habitation des *Foulbhè*. Il est situé à proximité d'un autre hameau appelé *Marga* qui par opposition indique le lieu de culture et d'élevage. Ce dernier est la zone de relais entre l'ancien *Roundè* et le *Missidè*. C'est donc le grenier ou le lieu où on garde les récoltes. Le *Foullasso* constitue également la seconde résidence de l'habitant du *Missidè*, maître des terres et grand propriétaire du cheptel. Cette proximité donne au *Poullou* un regard plus aisé sur l'évolution de ses biens, de ses activités agricoles et pastorales.

la journée et par moment parqués les nuits dans les Dinguira. Les conditions d'élevage apparemment favorables restent médiocres et difficiles à gérer. Le couple agriculture/élevage demeure encore très peu efficace. L'attelage reste encore timide par faute de structures fiables et d'organisations efficaces.

4.2.1.2 Les unités géologiques de Kaalan et de Dounè

Le haut bassin du Sénégal est formé d'une couverture sédimentaire qui repose sur le socle précambrien. A partir du protérozoïque supérieur des dépôts d'une composition lithologique diverse dominée principalement par des argilites (argiles schisteuses), des aleurolites ou siltites (grains de quartz cimenté par une argile mélangée d'hydroxydes de fer) et des grès riches en feldspaths ont couvert la région.

Dans ces deux CRD, les dolérites constituent l'essentiel de la géologie. Ces roches dures, compactes, de couleur sombre et de structure grenue couvrent 50 à 60 % des superficies.

Le long des deux toposéquences réalisées (cf. annexe) au cours de l'étude on observe en bordure des rivières, une deuxième terrasse qui est recouverte de limon argileux, d'argile sableuse et de limon sableux qui datent du quaternaire moyen et supérieur. Tandis que la première terrasse est formée par une couverture alluviale du quaternaire supérieure et actuelle. En gros, elle contient des galets, des graviers et des blocs en mélange avec des sables, des limons sableux, des limons argileux et des argiles.

Des limons argileux brunâtres d'une épaisseur ne dépassant pas 50 cm couvrent les dépôts alluviaux. Les dépôts actuels sont constitués par les alluvions des lits mineurs de formations colluviales, épaisses détritiques accumulés aux pieds des pentes raides et des escarpements. Dans les vallées des rivières, dans les dépressions, sur les pentes et sur les terrains aplanis du relief se rencontrent des formations éoliennes. Ces dépôts du quaternaire supérieur, sont formés de limons argileux et des loess dont l'épaisseur peut atteindre 4,5 mètres sur les bowé et jusqu'à 30 mètres dans les dépressions.

4.2.1.3 Les unités géomorphologiques

Les CRD de Kaalan et de Dounè (850 mètres d'altitude environ), se localisent au nord-est du vaste plateau de Labé et de Mamou dont l'altitude moyenne est de 1.050 mètres.

Le modelé général de cette région est celui d'un ensemble confus de collines. Les traits majeurs du paysage sont fondamentalement des versants caillouteux qui proviennent de la dissection de surfaces cuirassées multiples. L'étagement de celles-ci se retrouve entre 700 et 1200 mètres d'altitude. Les sommets cuirassés qui subsistent dans le paysage actuel constituent donc des reliefs résiduels témoins d'aplanissements anciens¹. La deuxième surface d'aplanissement, datant du crétacé, est largement représentée dans le bassin du Bafing et de la Dombélé, entre 850 et 1000 mètres d'altitude. Elle est fortement disséquée par les entailles du réseau hydrographique.

Il est probable que certains plateaux cuirassés, environnant le village de Téliré, constituent des témoins de cette seconde surface d'aplanissement. La surface de ces

¹ – Michel (Pierre) 1973, Opt. Cite, page....

plateaux est presque toujours ondulée ou légèrement vallonnée, avec des dénivellations qui vont jusqu'à 50 mètres sur un même bowl.

Les vallées restent souvent étroites et plus ou moins encaissées en bordure des plaines alluviales.

4.2.2 Populations bénéficiaires

La population totale des deux CRD visitées peut être estimée à 36.794 Habitants repartis sur (Dounet avec 25.000 âmes) 570 km² et (Kalan) environ 300 km². Cette population est inégalement répartie avec une densité moyenne d'environ de 43 habitants au km² pour une densité nationale moyenne estimée à 29 habitants au Km². (CRD de Kalan et de Dounet, 2009).

Les agglomérations les plus peuplées sont celles de Kalan et de Dounet c'est-à-dire les chefs-lieux de sous préfecture. La population est très jeune : Entre 38 et 40 % de la population ont moins de 15 ans. A l'image du reste du pays, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, elles représentent plus de la moitié de la population totale. Pour une moyenne de 58 % de femmes pour les deux sous préfectures, c'est la CRD de Kaalan qui avec 65% de la population totale a le plus grand nombre de femmes. Cette situation pourrait être expliquée par la forte migration des hommes.

Les appuis du programme intéressent aussi bien les initiatives individuelles que collectives. A ce titre, les partenaires de base du projet sont constitués :

- des organisations issues des communautés rurales villageoises, communales, préfectorales ou régionales, mobilisées autour d'activités de productions ou à caractère socio-économiques, communautaires, écologique ou de vulgarisation ;
- des producteurs / (trices) organisés (es) et impliqués (es) dans l'agriculture, l'élevage, la commercialisation, la conservation et la transformation, l'exploitation de ressources en eau ou toute autre ressource naturelle existant dans la région.

4.3 Contexte stratégique du projet

Le projet est préparé dans un contexte où les pays de la sous-région, sont confrontés à une multitude de problèmes dont la gouvernance et limitant la qualité de l'intervention publique, tandis que se pose avec acuité la nécessité de gérer durablement des ressources naturelles disponibles dans le cadre de la lutte contre la pauvreté dans un contexte singulièrement marqué par les changements climatiques, la réduction de l'aide au développement. La formulation de ce projet intervient à un moment où il y a un regain d'intérêt de la part des bailleurs de fonds pour l'environnement, et où la communauté internationale reconnaît la nécessité de gestion intégrée des ressources en eau dans la construction d'une économie basée sur la sécurité humaine et la durabilité et, partant le développement socio-économique des pays les moins avancés.

Fondé sur le concept de la participation communautaire comme voie par excellence vers le développement local, l'OMVS, voudrait œuvrer activement à la mobilisation des

ressources en vue de sa mise en œuvre. Le succès de l'exécution de cette intervention ouvrirait la voie à des ressources additionnelles pour étendre la zone du projet et devrait également servir de base pour des initiatives sous-régionales notamment dans les pays membres de l'OMVS. Enfin, l'exécution du projet devrait aboutir à la définition de paquets techniques et technologiques ainsi que des connaissances plus élaborées sur la GIRE à travers l'agroforesterie, contribuant ainsi à l'émergence de personnes ressources endogènes capables de contribuer à la vulgarisation et au renforcement des capacités pour le développement des deux CRD et partant du Bassin versant du fleuve Sénégal.

Étant donné l'intérêt de plus en plus croissant des partenaires au développement pour la GIRE, le projet constitue une intervention stratégique dont les acquis seront consolidés par les interventions de l'ensemble des bailleurs de fonds en Guinée et dans la sous-région.

4.4 Objectifs du projet

Le projet a pour intitulé, « Promotion de l'Agroforesterie et reforestation dans les CRD de Dounet (Mamou) et de Kalan (Labé) ». Il a pour Objectif global : «L'amélioration des conditions de vie des populations rurales des CRD de Dounet et Kalan est assurée».

L'Objectif du projet long-terme peut être libellé : Les ressources naturelles disponibles au niveau des sous-bassins versants sont gérées de manière rationnelle et durable et contribuent à l'augmentation des revenus et à l'accroissement de la part de la région du Fouta Djallon à l'économie nationale de la Guinée.

Le projet a pour objectif sectoriel d'intégrer au plan socio-économique l'arbre dans le paysage agricole à travers la promotion et le développement des activités agroforestières et les plantations dans les deux CRD.

Le programme d'intervention à définir doit viser les éléments suivants :

- l'amélioration de la qualité de vie de la population rurale défavorisée et la lutte contre la pauvreté,
- l'augmentation des revenus des exploitants,
- la protection des ressources naturelles dans le cadre d'un développement durable et participatif,
- le renforcement des structures institutionnelles et des organisations paysannes.

Il sera réalisé à travers quatre composantes :

Composante A : Promotion des techniques de production agroforestières

Composante B : Aménagement et gestion des ressources naturelles et des terroirs des deux CRD

Plusieurs espèces peuvent être utilisées notamment les essences indigènes dites locales (qui ne seront pas recommandées dans le cas présent en raison de leur croissance assez lente et de la durée relativement courte du projet) et les essences exotiques à

croissance rapide. C'est de cette dernière catégorie qu'il sera question dans le présent document. Dans le cadre de la présente étude, on pourrait proposer les espèces suivantes qui semblent les plus adaptées dans la zone et qui viennent souvent dans les propositions des populations locales. Ce sont :

- *Acacia mangium*
- *Acacia auriculiformis*
- *Tectona grandis* (le teck)
- *Gmelina arborea*
- *Jatropha curcas* (le pourghère)
- *Glyceridia* sp.

L'écartement entre les plants dans la ligne et entre les lignes varie en fonction des espèces utilisées et des objectifs visés.

Ainsi, pour la production de bois d'œuvre et de service, on retiendra *Acacia mangium*, *Tectona grandis* et *Gmelina arborea* éventuellement avec les écartements suivants : 2 x 2 m (*A. mangium*) ; 4 x 2 ou 4 x 3 (*Tectona grandis*) et 3 x 3 (*Gmelina arborea*). Pour celle du bois de feu et la carbonisation, *Acacia auriculiformis* sera mis indiqué avec un écartement de 2 x 2 m.

Quant au *Jatropha curcas* (pourghère) et le *Glyceridia* couramment utilisés pour le renforcement des clôtures de tapades, ils peuvent être plantés à des écartements variables : dans la ligne, 0,4 m à 1 m entre les plants.

Le pourghère, quant lui, peut être plantée en plein dans le cadre d'un programme de production de l'huile de pourghère destinée à l'alimentation des moteurs type diesel ; cela peut être envisagé lorsque l'on envisage l'implantation d'une plate-forme multifonctionnelle.

La production du matériel végétal pourra se faire selon deux options :

a)- par l'administration forestière qui reste un acteur incontournable dans la mise en œuvre des activités d'agroforesterie. Sa responsabilisation permettrait de produire du matériel végétal performant conforme pour mieux réussir une plantation selon les objectifs visés ;

b)- toutefois, dans le but de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieu rural, la meilleure option serait d'organiser une production parallèle du type privé des plants forestiers et fruitiers notamment par les populations elles-mêmes. Cette approche permet à celles-ci de s'approprier des techniques de production et de plantation. Le maintien cette option dépendra aussi de l'intérêt que les populations accorderont à cette activité.

Gestion des forêts classées de l'Etat

Le mode de gestion applicable est la Gestion Participative des Forêts à l'instar de la cogestion des forêts classées pratiquée à Lélouma. L'approche vise en mettre en jeu deux (2) ou plusieurs acteurs dans le gestion des forêts de l'Etat. Il s'agit de développer un partenariat réel basé sur le partage de responsabilité de la gestion de ces forêts avec les populations riveraines. L'approche reposera surtout sur des plans d'aménagement participatifs qui doivent décrire de façon ordonnée l'ensemble des activités à entreprendre dans la forêt concernée. Les engagements et responsabilité de chaque partie seront définis dans un document cadre appelé contrat de gestion.

La durée de mise en œuvre des plans d'aménagement dépend de l'importance des forêts (potentiel disponible et étendue de la forêt concernée). Dans tous les cas, cette durée est en moyenne de 10 à 12 ans avec une révision tous les cinq (5) ans.

En tout état de cause, des activités comme la coupe d'arbres de valeur (si la forêt le permet), exploitation des parcelles agroforestières, la restauration forestières, etc. sont des activités qui peuvent être mentionnées de commun accord dans le plan d'aménagement et le mode d'exécution des travaux est décrit dans le contrat de gestion.

Il faut noter que la planification de l'exploitation en forêt classée conformément au plan d'aménagement visera la production de bois d'œuvre, de bois de service (perches) et dans un cas extrême de bois de feu.

Toutefois, il n'est pas souvent évident de planifier la production de ces trois types produits à la fois dans une même forêt. C'est pourquoi, le technicien se référera au plan d'aménagement pour la prise de décision.

Mesures d'accompagnement à envisager dans la zone

Le renforcement des capacités permettra d'atteindre des résultats positifs dans la mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositifs. Ainsi, on procédera à la formation des acteurs aux thématiques liées aux activités ci-dessus mentionnées. Un accent sera toutefois mis sur :

- Les techniques de production de plants (gestion de pépinières forestières) ;
- les techniques de plantations forestières
- l'organisation de l'entretien des plantations
- les techniques simples d'inventaires ;
- l'alphabétisation fonctionnelle ;
- la micro finance.

Il ne sera pas ignoré la formation des populations en gestion des feux de brousse qui constituent un facteur limitant pour la réussite des actions de plantation forestière et de mise en défens des forêts.

Composante C : Renforcement des capacités des acteurs locaux

Composante D : Gestion du projet

Les principaux résultats attendus et les activités à réaliser par composante sont libellés ainsi qu'il suit :

Composante A : Promotion des techniques de production agroforestières

Cette composante a pour objectif l'amélioration de la productivité des exploitations agricoles et des transformateurs ruraux par une meilleure maîtrise et accessibilité des techniques de création et de reconstitution des zones boisées, de régénération des forêts, de plantations et de valorisation de l'arbre avec les résultats ci-dessous.

Dans le domaine sylvicole, le projet travaillera en partenariat avec les autres intervenants à l'émergence de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement comme la technique de défrichement conservatoire, les coupes de rajeunissement et la lutte contre les feux de brousse. L'appui à la réalisation de pépinières devrait contribuer à l'émergence de périmètres de reboisement et de plantations fruitières (arboriculture) et aux actions de CES/DRS.

En matière de faune sauvage, les villages ayant des zones cynégétiques bénéficieront de l'appui du programme dans divers domaines de formation (lutte contre le braconnage, lutte contre les feux de brousse, pratique et maîtrise des feux d'aménagement)

En ce qui concerne les ressources halieutiques, les actions devront être focalisées sur l'appui à l'émergence d'une filière opérationnelle de l'activité de pêche autour de du Bafing mais aussi de la Gambie.

Cet appui en concertation avec tous les acteurs sera axé sur l'organisation, la formation et l'équipement des pêcheurs, le développement des activités connexes telles que la transformation, la conservation et le stockage des produits de pêche. Le programme mettra un accent particulier sur la formation des femmes sur le séchage et le fumage du poisson.

Il s'agit également de préserver/restaurer des zones écologiquement sensibles, qui sont des zones boisées ou humides favorables à l'épanouissement de plusieurs espèces végétales et animales.

Résultat 1 : Les populations des deux CRD utilisent et maîtrisent les techniques de production agroforestière

Les superficies boisées par plantation, reboisement et/ou mise en défens sont augmentées et diversifiées dans le cadre d'une gestion et d'une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

Les principales actions de développement qui peuvent être consignés en regard des propositions des populations sont les suivantes.

Les principales actions forestières retenues à cet effet par les populations sont :

- Appuyer la dynamisation des pépinières villageoises et/ou de groupements existantes
- Appuyer la mise en place des pépinières villageoises
- Appuyer l'opérationnalité des pépinières
- Appuyer/encourager la pratique des feux précoces
- Produire les foyers améliorés
- Vulgariser les foyers améliorés
- Appuyer la promotion de la régénération naturelle assistée
- Financer la restauration des berges
- Appuyer la protection des berges
- Appuyer la réalisation des plantations communautaires

Les populations des deux CRD souhaitent voir leurs terroirs adopter et promouvoir les tapades modèles. A cet effet, le résultat assorti des activités à réaliser sont :

Résultat 2 : Les tapades des deux CRD appliquent des techniques de gestion de la fertilité des sols et sont « verts et arborés »

- Appuyer la création des pépinières
- Appuyer la mise en place de plants fruitiers dans les tapades
- Appuyer la vulgarisation des itinéraires techniques de gestion de la fertilité
- Appuyer l'utilisation des semences certifiées
- Appuyer la lutte phytosanitaire
- Subventionner les plantations utilitaires
- Appuyer la mise en place des clôtures mixtes (haies vives+grillages)

Composante B : Aménagement et gestion des ressources naturelles et des terroirs des deux CRD

Sur la base des visites de terrain, des discussions avec les paysans ainsi que les responsables de l'Administration, les aménagements anti – érosifs préconisés par la présente étude consistent à la réalisation de :

- Cordons en pierres, pour la protection des versants ;

- Banquettes en terre, pour traverser certains obstacles (sentiers, Pistes...) l'ouvrage approprié sera défini en fonction de l'obstacle ;
- Les ouvrages en pierres sèches pour le traitement des ravins.

Ces ouvrages permettent de :

- favoriser l'infiltration et augmenter la quantité d'eau disponible pour les arbres plantés,
- créer des espaces pastoraux ou de production forestière,
- réduire l'érosion en réduisant la vitesse d'écoulement entre les cordons

La réalisation des cordons en pierres est facile et nécessitant pelle et pioche. Les défauts de construction présentent peu de risques. En outre, la maintenance des ouvrages mérite beaucoup de précautions pour les quatre premières années de plantation (période de croissance des plants). Les cordons ne nécessitent pas d'entretien malgré leur sédimentation après 5 ans environ, âge auquel les plantes ont une hauteur moyenne de 3 à 4 m.

Par ailleurs, ces aménagement doivent être associés aux procédés biologiques et cultureux qui sont à renforcer et à sensibiliser dans la zone du projet afin d'assurer une meilleure protection des sols.

Résultat 3 : Les aménagements de type HIMO sont appropriées et mis en œuvre dans les 2 CRD

Les communautés locales à travers des structures de coordination et de gestion assurent la promotion des activités de production mais aussi d'agroforesterie dans la zone d'intervention du projet quand bien même cette dernière est peu performante.

On dénombre dans les deux localités couvertes par l'étude quatre vingt douze (92) organisations locales (groupements, associations, coopératives...) dont 35 pour la CRD de Kaalan et 57 pour celle de Dounet. Pour le développement de leurs CRD, ces organisations ont mis en place des structures associatives paysannes ayant pour objectifs la satisfaction de besoins :

- sociaux (éducation, santé, jeunesse),
- de production agricole (café, riz, patate maraichages, etc.) et pastorale
- d'agroforesterie et de la protection de l'environnement,
- de production artisanale (cordonnerie, vannerie, teinture, saponification),
- d'entretien et de gestion (comités de point d'eau, associations de parents d'élèves et amis de l'école, comité d'entretien des pistes, comité de gestion du centre de santé, des forêts villageoises, du crédit etc.)
- de transformation, commercialisation, et de conservation etc.

C'est donc l'incapacité des services déconcentrés et des collectivités décentralisées qui amène les projets et programmes à organiser les populations en associations en groupements qui sont mises à contribution pour : les travaux de construction et d'entretien des infrastructures et équipements collectifs ; l'aménagement des terres cultivables ; la gestion des forêts communautaires ; le développement d'activités agro forestières etc.

Pour la présente intervention, le projet s'emploiera à dynamiser, former les structures de coordination et de gestion existante ; elle travaillera pour le volet HIMO à une structuration par CRD en vue de mettre en place des groupes de travail selon les spécifications suivantes :

- appui pour la constitution de groupes de travail (GT) mixtes de 25 à 30 personnes physiquement aptes et ayant au moins quinze (15) ans ;
- élaboration de règles de fonctionnement des GT par la population et adoptée les GT ;
- mise en place d'un système de pointage des heures d'arrivée et de départ des membres des GT ;
- négociation par les GT de l'accès aux sites des carrières si ceux-ci sont dans d'autres villages ;
- en début de campagne, par activité, un objectif est fixé et reparti entre les GT (en ml pour les Cordons pierreux, les diguettes, en cages de gabions pour les digues et en fonction de la profondeur) ;
- la végétalisation des ouvrages est comprise dans le coût de réalisation par ml ;
- les rotations à l'intérieur des GT sont interdites à cause des formations reçues, de l'expérience acquise pour donner davantage d'efficacité et de succès aux travaux des GT ; par année, la composition des GT pourrait être modifiée.

Dans le même temps, il faut encourager/accompagner la vulgarisation des techniques préservatrices de l'environnement (techniques agricoles, techniques agroforestières, techniques culturelles, etc.).

La protection de la partie amont du bassin versant sera prévue par la réalisation de cordons en pierres, avec des acacias tous les 3 mètres sur la même bande.

Il s'agit de digues en pierres espacées de 6 m sur le long de la courbe de niveau.

- digues en pierres espacées de 15 m sur une longueur de 60 m et revêtues de pierres sèches avec un écartement entre les lignes de 3 m. Des plantations de type *Acacia radiana holoceria*, *Accacia seyal* et *Accacia albidia* sont plantées tous les 5 m. Ainsi, la densité est de 700 ml/ha, la surface occupée par les pierres est de 250 m³/ha et le nombre de plants est de 134 pieds/ha.
- dans la zone des pentes: des tranchées de reboisement d'une longueur de 3 m, de largeur 0,6 m et d'une profondeur de 0,6 m sont prévus tous les 5 m avec un écartement entre les lignes de 3 m . Des plantations de même type que celles dans les banquettes sont prévues dans chaque tranchée. Le nombre de tranchées est de 257 unités/ha, soit 771 m/ha et le nombre de plants est de 257 pieds/ha. Les ouvrages sont disposés en quinconce.

Pour les petits ravins, les griffes sur les berges ne dépassent pas 1 m de profondeur. Le traitement sera assuré par un remplissage de pierres qui formeront la base de cette structure sur les côtés et le dessous. Les pierres doivent être enfoncées dans le sol pour empêcher l'affouillement. De même, un entretien périodique doit être assuré pour éviter le déplacement des pierres lors de fortes précipitations. Pour la traversée des pistes ou

des sentiers, il sera prévu un remblai sur la piste pour rattraper le niveau du cordon (dos d'âne). Ces ouvrages sont adaptés pour les pistes qui n'ont pas fait l'objet de réhabilitation, où les fossés n'existent pas,

Ce résultat a pour principales activités la réalisation de mesures antiérosives à l'aide de l'approche haute intensité de main d'œuvre (HIMO) par la réalisation d'ouvrages appropriés dans toute l'étendue de la zone considérée.

La mise en œuvre d'un programme d'intervention pour des aménagements antiérosifs, la gestion des ressources naturelles et la mise en valeur des terres dégradées récupérées pour une amélioration des systèmes de production, nécessitent un grand effort dans les actions de vulgarisation. Ce processus s'effectue à travers une approche participative favorisant la création de structures villageoises prenant en charge la réalisation et la maintenance d'où la pérennisation des opérations.

La compréhension, la maîtrise et qualité de réalisation des mesures antiérosives sont indispensables en vue d'assurer la réussite du projet. De plus, une bonne harmonisation doit être instaurée entre les différents acteurs (DNGR, ONG...) afin d'assurer toutes les conditions de réussite du projet.

Dans la définition de ce programme d'intervention, les éléments suivants sont à prendre en compte :

- identifier les zones menacées d'où une hiérarchisation des interventions selon des micro- zones ;
- appuyer les populations dans la réalisation des mesures antiérosives ;
- assurer le respect des normes dans l'exécution des ouvrages, définir les besoins en matériel et assurer son utilisation optimale ;
- définir les modalités des mesures incitatives (aides alimentaire, compensation, mesure d'accompagnement), indispensables pour la sécurité alimentaire et l'allègement de la pauvreté en milieu rural ;
- définir à la population des structures d'encadrement (techniques des mesures antiérosives, procédés pour l'amélioration de la production agro-sylvo-pastorale...);
- encourager des combinaisons intégrées des techniques CES / DRS et des techniques culturales pour une valeur efficiente des mesures antiérosives ;
- établir un système de suivi et d'évaluations périodiques à différents niveaux pouvant servir pour l'adaptation du programme de planification aux réalités du terrain et aux ressources disponibles.

Par ailleurs, de façon plus précise, les activités à mener sont ci-après :

- Appui à l'identification des zones menacées
- Appui à l'élaboration d'un cahier de charges pour les travaux HIMO

- Appuyer l'élaboration des outils d'aménagement HIMO
- Réaliser les travaux de mise en place des cordons pierreux
- Réaliser les travaux de mise en place des diguettes en pierres
- Réaliser les travaux de mise en place des gabions
- Soutenir la végétalisation des cordons pierreux
- Appuyer la végétalisation par les tranchées
- Appuyer l'identification des zones menacées

Résultat 4 : Les forêts naturelles classées et protégées sont reconstituées et mieux gérées

- Appuyer l'identification et la délimitation des zones de reboisement
- Appuyer le reboisement des forêts naturelles (jachères et galeries forestières)
- Appuyer l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des forêts classées et des mises en défens
- Appuyer l'aménagement des forêts classées de Kambia et de Satiba
- Appuyer la réalisation des pare - feu
- Appuyer l'identification et la délimitation des zones de reboisement
- Appuyer le reboisement des forêts naturelles (jachères et galeries forestières)
- Appuyer l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des forêts classées et des mises en défens
- Appuyer l'aménagement des forêts classées de Kambia et de Satiba
- Appuyer la réalisation des zones de parcours
- Appuyer la réalisation des sites d'abreuvement du bétail
- Appuyer la réalisation des pare - feu

Résultat 5 : Les exploitants des champs extérieurs dans les 2 CRD adoptent et réalisent des sites anti-érosifs dans leurs exploitations

- Subventionner les travaux de mise en place des cordons pierreux dans les champs extérieurs
- Élaborer des itinéraires de gestion de la fertilité
- Appuyer la vulgarisation des itinéraires techniques de gestion de la fertilité
- Subventionner la végétalisation des cordons pierreux dans les champs extérieurs

- Subventionner les travaux de mise en place des cordons pierreux dans les champs extérieurs
- Élaborer des itinéraires de gestion de la fertilité.

Résultat 6 : Les zones vulnérables sont aménagées et gérées durablement

Les principales zones vulnérables sont restaurées/aménagées en vue de leur sauvegarde et leur valorisation.

Les versants pentus

Le relief caractérisé par des chaînes de montagnes offre à la zone d'étude la profusion de versants pentus qui font l'objet de toute façon d'une exploitation par les populations en présence. Cette exploitation est caractérisée par des pratiques néfastes quant à la préservation de l'ensemble des ressources de l'environnement. Dominée par les défrichements itinérants sur brûlis, l'exploitation des versants pentus a pour principales résultantes la destruction des écosystèmes fragiles des flancs de montagne ; ceux-ci sont également parcourus par des feux de brousse qui ravagent tout sur leurs passages. Les versants pentus ont pour principe la mise en relation d'une zone émettrice de ruissellement,

et une zone sensible accumulant les précipitations. La prise en charge technique de cette situation nécessite des mesures agronomiques et des mesures hydrauliques. En ce qui concerne les mesures agronomiques, il convient de réduire l'impact des gouttes d'eau, d'accroître la capacité d'infiltration et de stockage des eaux et de vaincre les capacités de détachement et de transport du sol. Pour les mesures hydrauliques, il faut parvenir à limiter la concentration du ruissellement, organiser l'écoulement des eaux et protéger les zones où les inondations et les dépôts intempestifs provoqueraient des dégâts importants.

Les principales activités à réaliser pour ce volet sont :

- Appuyer l'identification des versants pentus à aménager et les propriétaires concernés
- Appuyer la production de plants agroforestiers compatibles avec l'exploitation agricole
- Appuyer les reboisements sur les exploitations des versants pentus
- Appuyer la pratique des défrichements conservatoires.

Les têtes de source

La protection intégrale têtes de bassins (sources) est la première étape d'une approche de préservation visant à assurer la protection et la sauvegarde de la ressource eau, en faisant en sorte que celle-ci soit protégée du risque de contamination et d'épuisement. Une telle disposition aide à préserver et à améliorer les valeurs écologiques, récréatives et commerciales des ressources en eau. La deuxième étape consiste à mettre en place des ouvrages de protection afin de contenir l'affouillement de la sortie des eaux de sources et le ravinement. Ces mesures doivent être contenues dans des plans de

protection des sources et permettre d'évaluer la vulnérabilité des sources des dangers qui menacent ces sources. À l'aide d'une analyse minutieuse et itérative, les risques de contamination ou de tarissement sont dressés et de nouvelles mesures inscrites pour contrer ces risques et améliorer la protection.

Au niveau des deux CRD, plusieurs sources ont été répertoriées et devraient connaître les actions de protection et d'aménagement.

C'est ainsi qu'au titre des activités à réaliser, on peut noter :

- Assurer l'aménagement des têtes de sources (pour Dounet :Kambia, Boroko, Nidiouriko, Boubeeloppé, Bodheweli, Koumiwol, Diaféré, Woumpétè, Poopérewel, Thianguï, Niamalan, Labiko, Bhoudougolo, etc. et pour Kalan : Dombélé, Kalibounki, Kontori, Barowol, Boundou Bowol, Pitopota, Loumbirkoy, etc.)
- Appuyer la réalisation d'une étude pour :
 - o Identification des têtes de sources à aménager et les localités concernés
 - o Identifier et concevoir les types d'ouvrage à réaliser
 - o Appuyer la production de plants forestiers représentatifs de la végétation du site par tête de sources
 - o Appuyer la mise en place des plants et leur protection et entretien
 - o Appuyer l'identification des versants pentus à aménager et les propriétaires concernés
- Appuyer la réalisation d'une étude pour :
 - o L'identification des sites appropriés pour la confection des briques
 - o Organiser les briquetiers
 - o Transférer les briquetiers sur les sites appropriés
 - o Identifier et évaluer les superficies des berges dégradées
 - o Restaurer par plantation d'espèces adéquates les berges dégradées des cours d'eau
 - o Appuyer la production plants

Les talwegs et les abords de zones humides

Lors des entretiens réalisés auprès des communautés, il ressort que certains exploitants ont parfois travaillé à la destruction ou encore à la sauvegarde des ressources forestières, foncières sur talwegs et les zones humides par souci de préservation ou d'occupation de ceux-ci pour l'exploitation agricole de contre-saison.

Les principales conclusions suite à l'entretien avec les populations concernant les coteaux sont :

- Déterminer des sites appropriés pour la confection des briques et y confiner les acteurs ;
- Restaurer par plantation d'espèces appropriées et protéger les berges ;
- Mettre en place des bandes boisées et des bandes enherbées aux abords des talwegs importants afin d'augmenter l'infiltration de l'eau et réaliser des ouvrages de dispersion des eaux et non le ravinement ;
- Dimensionner les aménagements et exploitations agricoles ;
- Orienter le sens du travail du sol perpendiculairement à la plus forte pente.
- Mettre en place de bandes boisées et enherbées sur les talwegs
- Appuyer la conduite et la mise en place des forêts communautaires
- Appuyer la conduite et l'entretien des forêts communautaires existantes
- Appuyer l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion des forêts communautaires.

Pour ce résultat, il s'agit de réduire et prévenir la dégradation environnementale hydrologique, prévenir la dégradation des terres, protéger la biodiversité par une gestion intégrée durable, en assurant une plus grande implication de la population.

Les mesures antiérosives éprouvées sont réalisées pour maintenir/accroître la fertilité des terres.

Composante C : Renforcement des capacités des acteurs locaux

Dans cette composante, les activités visent à attirer la conscience environnementale des communautés cibles, faciliter les concertations et renforcer les capacités sur des questions relatives à la gestion environnementale aux niveaux local, national et régional. Les activités de renforcement des capacités comprennent des programmes d'information, d'éducation et de sensibilisation et de formation des acteurs en mettant l'accent sur leur participation et leur mobilisation pour la réalisation des objectifs du projet. Elle comprend de ce fait deux sous-composante qui sont :

Résultat 7 : Les populations des 2 CRD sont mieux outillées pour la gestion durable des ressources naturelles de leurs terroirs en vue d'une exploitation agrosylvopasstorale judicieuse

L'accès aux moyens financiers et aux innovations techniques et technologiques est facilité dans la zone du Programme pour la promotion d'exploitations agricoles intégrant l'agroforesterie et la plantation d'arbres comme une activité agricole courante.

Les éléments de code de financement du projet viseront les objectifs suivants :

- La transparence dans l'attribution des subventions ;

- La responsabilisation de tous les acteurs de développement ;
- Une meilleure appropriation des activités par les promoteurs en vue de la durabilité des activités appuyées ;
- Une base de négociation claire entre l'équipe du projet et les bénéficiaires dans l'attribution des subventions.

Les bénéficiaires des financements du projet sont les populations rurales dans les villages d'intervention du projet, en tant qu'exploitants individuels, groupements organisés (OP ou OPA) ou représentés par les structures villageoises ou inter-villageoises.

Les activités ou mesures éligibles à des subventions et à un appui du projet relèvent du domaine de la Gestion des Ressources Naturelles (GRN). Pour désigner la hauteur de la subvention pour les investissements de base, les activités sont classées dans deux catégories :

- Catégorie 1: Des activités innovatrices GRN avec un impact économique plus ou moins direct sur les bénéficiaires (Activités de Génération de Revenus, AGR). Ces activités peuvent être rentables à court ou moyen terme (2 – 6 ans) selon la nature de l'innovation.
- Catégorie 2: Les activités GRN qui ont essentiellement un impact écologique ou qui génèrent un revenu seulement à long terme.

Pour qu'une activité de la première catégorie (AGR) puisse être subventionnée, une contribution financière des bénéficiaires est requise.

Les activités de la deuxième catégorie (GRN à impact écologique important) peuvent être financées par le projet avec une contribution financière minimale et symbolique, pourvu que les réalisations se fassent avec une contribution en nature considérable par les bénéficiaires

Les activités innovatrices éligibles à une subvention du projet

Activités à rentabilité immédiate (AGR)	Activités à rentabilité différée ou à caractère écologique / Formations
<ul style="list-style-type: none">- Maraîchage- Pépinière- Apiculture- Arboriculture fruitière- Production agricole- Riziculture- Semences certifiées- Semences améliorées	<ul style="list-style-type: none">- Aménagement de Forêts villageoises- Aménagement de bas-fonds- Pistes à bétail- Couloirs de transhumance- Reboisements- CES / DRS / LAE- Production de compost- Formations et voyages d'échange- Alphabétisation

Toute autre activité, ne figurant pas sur la liste des activités éligibles, doit faire l'objet d'une étude de faisabilité économique, technique et organisationnelle avant d'être subventionné par le projet.

Les règles d'attribution des fonds

Objet et hauteur des subventions

- Les subventions du Projet sont attribuées principalement dans le cadre des investissements initiaux tels que les études, matériels, matériaux, main-d'œuvre spécialisé ou des formations techniques et organisationnelles, nécessaires pour la bonne conduite d'une activité.
- Le financement des frais de fonctionnement et des fonds de roulement pour une activité est principalement de la responsabilité des bénéficiaires.
- Exceptionnellement, pour le démarrage d'une activité, une subvention unique peut être attribuée pour constituer une partie d'un fonds de roulement, sous la condition que les promoteurs cherchent la majeure partie du financement en collaboration avec une institution de micro finance.
- Les frais de formation, qui ne nécessitent pas un investissement de départ, peuvent être subventionnés à 100% par le projet. (Alphabétisation, formations et recyclages techniques et organisationnels)
- L'importance et la durée d'une subvention accordée à une activité doivent être inversement proportionnelles à sa rentabilité à court terme. Si une activité est rentable à court terme, l'appui du projet sera réduit financièrement et dans le temps. Une activité qui montre surtout un impact macro-économique sur les Ressources Naturelles à long terme, peut être subventionnée plus fortement et plus longtemps.
- La subvention totale et annuelle attribuée par village/ par groupement / par individu doit être plafonnée.
- Les subventions doivent être attribuées de façon dégressive à partir de la 2ème ou 3ème année d'intervention. Elles seront limitées dans le temps.

Contribution des bénéficiaires

- Pour la réalisation des investissements, une contribution financière et/ou une contribution en nature (main-d'œuvre non-qualifié) est requise.
- Pour les activités avec une rentabilité économique à court terme (1 – 5 ans) la contribution financière est requise.
- La hauteur de la contribution financière peut varier selon le statut économique et social du groupe cible (femmes, jeunes...)

Mesures d'accompagnement

- De façon globale, la gestion du financement d'un Micro-Projet doit impérativement faire objet des formations pour les promoteurs (comptabilité, gestion de fonds de roulement ...) et doit être accompagnée et suivie par l'équipe du projet

Pour l'introduction d'une nouvelle activité dans un village, une étude de faisabilité participative qui présente le code de financement du projet et précise toutes les conditions d'attribution des subventions doit être faite.

Les conditions de financement

- Les activités à subventionner doivent être inscrites dans un plan de développement annuel et/ ou pluriannuel.
- Les subventions peuvent être attribuées uniquement à travers des structures villageoises de gestion, des structures de district, de CRD ou des organisations reconnues (OPA)
- Pour les activités nécessitant une contribution financière de la population, cette contribution doit être versée sur un compte bancaire portant le nom des bénéficiaires, avant le déblocage des subventions du projet.
- Pour des investissements communautaires nécessitant un entretien, la constitution d'un comité de suivi et d'un fonds d'entretien, géré à travers un compte bancaire est requis.
- Les engagements pris de la part des bénéficiaires dans un contrat de financement doivent être respectés.

Résultat 8 : Les populations des 2 CRD sont formées sur des thèmes sociaux, économiques et techniques appropriés sur l'agroforesterie et la gestion des ressources naturelles

Ce résultat vise essentiellement la facilitation de l'accès aux moyens financiers et aux innovations techniques et technologiques ; une telle option permettrait de faire en sorte que les capacités techniques collectives et individuelles de planification, d'exécution, de suivi et d'évaluation des actions agro-sylvo-pastorales sont renforcées dans la zone.

Informier les populations

- Faire connaître la démarche méthodologique du projet
- Élaborer et diffuser/vulgariser un code de financement

Appuyer le processus de planification villageois et/ou inter-villageois

- Appuyer les populations dans la réalisation des diagnostics participatifs centrés vers la GRN ;
- Former les populations dans l'utilisation des outils du milieu ;
- Réactualiser les diagnostics dans les districts et CRD ;

- Accompagner les populations dans la planification et la mise en œuvre de leurs actions de développement ;
- Former les structures mises en place en planification spatiale ;
- Appuyer les populations dans la recherche des financements complémentaires

Appuyer l'organisation des populations concernées

- Appuyer la mise en place des Groupes de travail ;
- Appuyer l'émergence des filières de production maraîchère et fruitière ;

Renforcer les compétences techniques des producteurs

- Développer un réseau de personnes ressources paysannes ;
- Organiser des séances de formations spécifiques ;
- Organiser des voyages d'échange ;
- Élaborer des modules de formation en adéquation avec les activités du projet ;
- Organiser des séances d'alphabétisation au profit des membres des structures organisationnelles ;

Appuyer le processus de négociation villageois et inter-villageois

- Appuyer l'élaboration des codes locaux de gestion des aménagements et des ressources vulnérables ;
- Faciliter l'adoption des codes locaux ;
- Faciliter la médiation ;

Appuyer l'auto-évaluation des plans villageois de développement et des plannings annuels

- Faciliter l'auto-évaluation des plannings annuels ;
- Faciliter les ré-planifications pour l'année suivante.

Informier /former les populations sur les IST et VIH/SIDA

D'une façon plus détaillée, les activités suivantes seront déroulées pour la réalisation de ce volet formation du renforcement des capacités des acteurs du projet :

- Réaliser des sessions d'alphabétisation fonctionnelle
- Organiser des sessions post alphabétisation
- Réaliser des sessions de formation en techniques de défrichement conservatoire
- Réaliser des sessions de formation des membres des GT sur la mise en œuvre des travaux HIMO

- Réaliser des sessions de formation des membres des Groupements forestiers sur les techniques de pépinières
- Réaliser des sessions de formation /dynamisation des brigades de lutte contre les feux de brousse
- Réaliser des sessions de formation en techniques innovantes agricoles
- Réaliser des sessions de formation en traitements des cultures
- Réaliser des sessions de formation en techniques de conditionnement, de stockage et de conservation des récoltes
- Réaliser des sessions de formation en compostage et fabrication de fumier
- Réaliser des sessions de formation en organisation coopérative
- Réaliser des sessions de formation sur les techniques de gestion de l'exploitation agricole
- Réaliser des sessions de formation en techniques de production des plants et en plantation
- Réaliser des sessions de formation en technique de greffage des plantes fruitières
- Réaliser des sessions de formation sur les textes régissant la gestion des ressources naturelles
- Organiser des voyages d'études
- Organiser des ateliers d'IEC sur la GRN et la prévention des atteintes à l'environnement
- Appuyer la communication (Radio communautaires)
- Production documentaires
- Réaliser des sessions de formation des membres des GT sur la mise en œuvre des actions HIMO
- Réaliser des sessions de formation les enseignants et les élèves sur l'éducation environnementale
- Former les producteurs forestiers aux techniques d'entretien des plantations
- Réaliser des sessions de formation simplifiée sur le Développement organisationnel
- Réaliser des sessions de formation sur la prévention et la gestion des conflits

Composante C : Gestion du projet

Cette composante ayant pour objectif d'assurer une gestion transparente, efficace et efficiente du programme était structurée en quatre volets à savoir :

- i. Coordination de la mise en œuvre du programme
- ii. Suivi / Évaluation des activités et impacts
- iii. Communication
- iv. Mise en place des Organes de supervision et de contrôle

Résultat 9 : L'équipe de coordination est mise en place

Pour la mise en œuvre et la coordination efficace des activités du projet, une structure de gestion adaptée sera mise en place.

Les différents responsables seront impliqués dans l'administration et la gestion financière à travers le planning et la budgétisation des activités, le suivi et le respect du budget...

La réalisation de ce résultat a pour principales activités :

- Mettre en place l'équipe du projet
- Mettre en place le manuel de procédures administratives, comptables et financières du projet
- Mettre en place le système de suivi-évaluation
- Construire les locaux des antennes du projet à Dounet et à Kalan
- Acquérir le matériel logistique
- Acquérir le matériel de bureau, les équipements informatiques et bureautiques

Résultat 10 : La gestion performante du projet est assurée

Les principales activités en vue d'assurer une gestion performante du projet sont:

- Effectuer la planification opérationnelle du programme : le plan d'opération et les plans annuels seront moins détaillés pour tenir compte du principe de responsabilisation des partenaires de base dans l'identification des activités à mettre en œuvre.
- Établir et tenir à jour les plans de travail annuel : les plans de travail seront élaborés avec la participation des partenaires de base.
- Rendre et tenir fonctionnel les locaux et l'équipement du projet : des adaptations seront opérées au niveau des locaux des antennes pour répondre aux besoins des nouvelles équipes.
- Mettre à la disposition du projet, différents documents administratifs (N° IFU, certificat d'exonération de taxes, de douane et d'impôt...)

- Mettre le système de suivi – évaluation en place : il s'agit surtout de l'opérationnalisation d'une base de données pour une capitalisation des expériences du projet. L'élaboration des différents rapports trimestriels, semestriels et annuels et de l'organisation des différentes réunions, du comité de pilotage.
- Réalisation de certaines études d'évaluation et surtout l'organisation de l'évaluation de la phase en collaboration avec la DNGR et l'OMVS.
- Appuyer à la réalisation des études de base : étude sur les filières, étude sur la situation de la femme, l'élaboration d'un manuel de procédure...
- Assurer la gestion du personnel.
- Se concerter avec les institutions partenaires et participer aux différentes rencontres de concertation au niveau CRD, préfectoral, régional, national....
- Assurer l'administration comptable en assurant de la bonne tenue des pièces comptables, la planification financière ainsi que l'établissement des rapports financiers.
- Assurer en collaboration avec la DNGR et l'OMVS l'organisation des audits financiers du projet.

4.5 Les partenaires du projet

4.5.1 Les partenaires de base

Les appuis du programme intéressent aussi bien les initiatives individuelles que collectives. A ce titre, les partenaires de base du projet sont constitués :

- des organisations issues des communautés rurales villageoises, communales, provinciales ou régionales, mobilisées autour d'activités de productions ou à caractère socio-économiques, communautaires, écologique ou de vulgarisation ;
- des producteurs / (trices) organisés (es) et impliqués (es) dans l'agriculture, l'élevage, la commercialisation, la conservation et la transformation, l'exploitation de ressources en eau ou toute autre ressource naturelle existant dans la région.

4.6 Les partenaires optionnels potentiels du projet

La mise en œuvre d'un tel projet exige des synergies et des complémentarités qui doivent être développées par le projet. A ce titre, le projet pourra opter pour les initiatives de collaboration à l'endroit des :

- partenaires du secteur privé ;
- partenaires techniques et institutionnels ;
- Projets / Programmes et ONG intervenant dans la Région.

4.7 Dispositif de suivi évaluation

4.7.1 Le suivi interne

- Le suivi par la CAT
- Le monitoring de l'agence d'exécution

4.7.2 Le suivi externe

- Le comité de pilotage
- Le suivi contrôle de l'OMVS (rencontre des coordonnateurs des Projets / programmes, suivi sur le terrain)
- Le suivi du ministère de tutelle à travers la DNGR (réunions et rencontres du ministère, le suivi terrain).
- L'audit financier annuel commandité par l'agence d'exécution en collaboration avec la DNGR

4.7.3 L'évaluation externe de la phase du programme

Le projet connaîtra deux types d'évaluation, une à mi-parcours et l'autre à la fin de la période de mise en œuvre dite évaluation finale. L'objectif de l'évaluation est de permettre à la DNGR, aux structures de Gouvernement de pays membres de l'OMVS, les partenaires techniques et financiers d'évaluer la mise en œuvre des actions au cours de la durée du projet et de prendre des décisions sur les aspects à considérer dans la mise en œuvre de futurs projets du genre.

4.8 Principes d'intervention

Les principes de l'intervention du programme sont ainsi présentés :

- Un renforcement des capacités organisationnelles des partenaires de base,
- Un appui financier aux partenaires de base par des fonds rotatifs destinés à durer ;
- Un appui technique aux producteurs impliquant dans un premier temps une approche responsabilisante. Dans un second temps, la diffusion de variétés végétales, de races animales et de paquets technologiques adaptés, appuyée par l'émergence de capacités endogènes, et en ayant recours aux savoirs paysans et à l'expérience locale ainsi qu'à l'expérimentation et à la démonstration (de méthode et de résultat) ;
- Une approche intégrée où Agriculture et Foresterie dans toutes leurs diversités s'appuient mutuellement et se complètent ;
- La discrimination positive en faveur des femmes et des jeunes ;
- La promotion du respect et de la protection de l'environnement ;
- La collaboration étroite avec les collectivités locales et les services techniques de l'État,
- La mise à profit des synergies et complémentarités en encourageant les collaborations et échanges entre les acteurs du programme, et avec d'autres bailleurs de fonds ;

- Enfin, dans sa démarche participative d'apprentissage/action, le projet tiendra toujours à tester chaque expérience nouvelle avec ses partenaires avant de la démultiplier.
- La subvention ;
- Le cofinancement des actions de développement ;
- La maîtrise d'ouvrage par les acteurs locaux ;
- La prise en compte de l'approche genre et développement ;
- Le développement par les acteurs/actrices de la société civile.

4.9 Source de financement

Le projet sera conjointement financé par la République de Guinée, l'OMVS, leurs partenaires techniques et financiers et les bénéficiaires. Les ressources mobilisées contribueront au financement de toutes les composantes et toutes les catégories de dépenses. Les bénéficiaires contribueront au projet en monnaie locale et/ou en nature selon le tableau ci-après :

Type de projet	Contribution attendue des bénéficiaires	Contribution du Gouvernement et des bailleurs
Microprojet lié à l'environnement et à la protection du capital productif	1 - 5 %	95 - 100%
Microprojet touchant des groupes vulnérables (femmes, jeunes) :	1 - 5 %	95 - 100%
Microprojet visant la formation / alphabétisation	1 - 5 %	95 - 100%
Microprojet visant l'innovation technologique	1 - 5 %	95 - 100%
Microprojet visant l'amélioration des systèmes de production agricole et/ou sylvicole, la production animale et/ou pastorale et les filières	5 - 15 %	85 - 100%
Microprojet visant la promotion des initiatives privées sans vocation économique directe (renforcement des capacités, fosses fumières,...)	10 - 50 %	90 - 50%
Microprojet à vocation économique directe visant l'augmentation des revenus (investissements à rentabilité différée)	15 - 50 %	85 - 50%

L'exécution du projet nécessitera l'acquisition de biens, dont plusieurs véhicules tout terrain (voitures et motos), du mobilier, des équipements informatiques et du matériel bureautique pour la coordination, et de consultants pour l'élaboration du cadre partenarial, la préparation de la revue à mi-parcours et la rédaction du rapport final y afférent, les audits annuels des comptes, le suivi des indicateurs du projet auprès des bénéficiaires, et la rédaction du rapport d'achèvement du projet. Les charges courantes (personnel d'appui, fournitures bureautiques, carburant, consommables, frais de communication, de consommation d'eau et d'électricité, etc.) sont prévues au titre du fonctionnement.

Les principaux impacts des réalisations du projet pourraient être évalués sur la base des éléments ci-après :

Activités	Données d'évaluation	Mesures d'impacts
Cordons pierreux	M linéaire et superficie aménagée	<ul style="list-style-type: none"> - Σ superficies aménagées - Σ \nearrow° des productions - Taux de réalisation GT, District et CRD
	Cultures en place	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Fosses compostières	Nb de fosses construites dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Σ Superficies fumées - Σ \nearrow° de production - Taux d'adoption - Taux d'utilisation - Taux de réalisation
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
	Nb de fosses utilisées	
	Nb d'exploitations utilisant une fosse	
Foyers améliorés	Nb de foyers construits dans l'année	<ul style="list-style-type: none"> - Σ économies de bois générées - Taux d'adoption - Taux d'utilisation - Taux de réalisation
	Nb de foyers utilisés	
	Nb de familles utilisant un foyer amélioré	
Fours céramiques	Production annuelle	<ul style="list-style-type: none"> - Σ Économies de bois générées - Taux d'adoption potières - Σ revenus bruts supplémentaires
	Nb de fournées/an	
	Nb de femmes utilisant le four	
Riz	Rendement	<ul style="list-style-type: none"> - Revenu net sur S cultivée - Revenu net/promoteur (genre)
	Superficie	

Activités	Données d'évaluation	Mesures d'impacts
	Quantité d'intrants	
	Prix des intrants	
	Production vendue	
	Prix de vente	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Maraîchage	Idem riz	- Idem riz - Adoption des bio-pesticides
	Bio-pesticides :	
	- Nb de traitements et traitements efficaces	
	- Nb de promoteurs appliquant	
Semences améliorées	Productions par spéculation	- Σ quantités de semences - Ventilation géographique - Surfaces emblavées
	Ventilation des ventes (quantités, prix...)	
	Nb de semenciers	
Manioc amélioré	Rendement	- Σ π° de production - Σ Revenus nets économiques selon genre
	Superficie	
	Production commercialisée	
	Prix de vente	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Transformations	Production	- Revenu net dégagé par promoteur selon genre
	Production vendue	
	Prix de vente	
	Nb de groupe de promoteurs (H, F, J)	
Plantations forestières	Investissements	- Σ S plantées/espèce - Coûts d'investissements

Activités	Données d'évaluation	Mesures d'impacts
	Superficie plantée/espèce	- Estimation revenus nets dégagés selon genre
	Production année de croisière	
	Charges	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Plantations communautaires	Investissements	- Σ S plantées/espèce - Coûts d'investissements - Estimation revenus nets dégagés selon genre
	Superficie plantée/espèce	
	Charges	
	Nb de structures promotrices et composition (H, F, J)	
Arboriculture fruitière	Investissements	- Σ S plantées/espèce - Coûts d'investissements - Estimation revenus nets dégagés selon genre
	Superficie plantée/espèce	
	Production année de croisière	
	Charges	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Pépinières	Nb de plants produits	- Superficies plantées sur base des ventes
	Nb de plants vendus ou donnés	
	Nb de promoteurs (H, F, J)	
Aménagement de forêts	Superficie aménagée	- Σ S aménagées - Σ Productions annuelles - Revenus dégagés
	Production/an	
Mises en défens	Superficie mises en défens	- Σ S mises en défens
Aménagement des têtes de sources	Superficies aménagées Nature des ouvrages	- Σ S aménagées - Espèces spécifiques - Adéquation de l'ouvrage
Aménagement des talwegs	Superficies aménagées Nature des ouvrages	- Σ S aménagées - Espèces utilisées - Adéquation de l'ouvrage

5 IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet prévoit notamment en sa composante « aménagements anti-érosifs », la réalisation d'ouvrages adaptés. Par conséquent, il est classé dans la catégorie B de la politique de la Banque Mondiale en matière d'EIE qui comprend les projets dont les impacts potentiels préjudiciables sur l'environnement ou les populations sont moins importants. Toutefois, une évaluation environnementale sommaire a été faite en vue d'établir les impacts potentiels positifs ou négatifs sur l'environnement, comparer ces impacts et prévoir toutes les mesures pour les prévenir, les réduire ou les atténuer. Les impacts positifs se situent au niveau de la protection des ressources boisées, celles des zones vulnérables et d'une façon générale des terres des deux CRD, ce qui contribue à la croissance des productions agricoles donc à la croissance économique. Cependant, les communautés et les différents acteurs seront sensibilisés/formés sur l'importance d'appliquer les mesures et préconisations du projet. Du reste, le détail sur les impacts du projet sont décrits ci-après.

5.1 Milieu physique

La réalisation des activités HIMO notamment va entraîner des impacts sur l'ensemble du milieu. Les principaux impacts sont présentés ainsi qu'il suit.

5.1.1 Micro-climat et qualité de l'air

La lutte contre la dégradation de la qualité de l'air pendant les travaux, peut être envisagée par deux clauses techniques environnementales qui sont à inscrire dans le cahier des charges des entreprises :

1. pour corriger les émissions de gaz (Co, Nox, aldéhydes...), un réglage correct des différentes machines qui assurera une bonne combustion du carburant sera recommandé pendant les travaux ;
2. l'arrosage systématique des emprises, des aménagements, des emprunts et des carrières, dans le but de réduire les envols de poussière, sera recommandé ;

Le cahier des charges contiendra également d'autres mesures de prévention comme :

- l'obligation de respect des règles établies ;
- la limitation de vitesses sur les sites des chantiers et des carrières ;
- le contrôle et la visite technique des véhicules à moteur ;
- la signalisation des endroits dangereux.

5.1.2 Sols

Des mesures de lutte contre l'érosion seront préconisées, en amont des zones aménagées et dans les zones de versant où le risque d'érosion existe. A cet effet, les exploitations riveraines devraient être aménagées conformément aux techniques en vigueur selon les pentes observées.

Pour lutter contre le phénomène d'ensablement des zones humides, on procédera par la mise en place de dispositifs alternatifs biologiques et techniques de lutte contre les dépôts solides (calibrage du lit mineur, plantation d'espèces végétales fixatrices de sol).

En phase d'exploitation, l'utilisation rationnelle des fertilisants doit être fortement recommandée pour éviter les risques de contamination.

Pour tous les exploitants des bas-fonds, il sera recommandé d'utiliser plutôt la fumure organique que les engrais chimiques ou minéraux.

Par ailleurs, les travaux de confection des briques devront être encadrés et orientés vers des sites aménagés à cet effet.

Un programme d'évaluation pédologique périodique (tous les cinq ans) **par sondage** doit être prévu pour suivre la fertilité des sols des bas fonds dans la zone du projet du projet.

5.1.3 Eaux de surface

En vue de prévenir la pollution de l'eau par les déchets solides et liquides provenant des chantiers, on imposera dans le cahier de charges, la propreté des lieux (collecte et élimination des déchets solides et liquides) et une directive sera prise à cet effet.

En ce qui concerne les camions affectés au transport des moellons et des agrégats pour les travaux, ils devront être en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites de gas-oil et d'huile qui pourront polluer l'eau affectée à la consommation notamment animale.

En phase d'exploitation des aménagements, afin d'atténuer la pollution des eaux, l'utilisation rationnelle des engrais et des pesticides, notamment l'intégration agriculture-élevage pour l'enrichissement en matière organique seront promues à travers un programme efficace de sensibilisation et d'appui technique des exploitants des bas-fonds et zones humides.

5.1.4 Eaux souterraines

Les mesures préconisées sont identiques à celles du récepteur d'impacts « eaux de surface » ci-dessus.

Concernant l'impact positif relatif à la recharge des nappes phréatiques situées dans les sites aménagés, il importe de valoriser ces réserves potentielles d'eau en réalisant des puits/forages en vue d'alimenter les populations riveraines en eau potable.

Le suivi de la qualité physico-chimique des eaux souterraines et superficielles doit se faire avec l'appui des services techniques habilités de la DNGR.

5.2 Milieu biologique

5.2.1 Végétation naturelle et plantations

Pour diminuer les incidences sur la végétation, on procédera à la plantation d'arbres pour compenser ceux qui seront détruits par les travaux d'aménagement.

Les plantations concerneront, pour la plus grande part, l'enrichissement des formations naturelles existantes, mais également la revégétalisation de sites aménagés à l'aide d'espèces appropriées.

Les essences qui seront utilisées pour les plantations devront donc être adaptées aux conditions écologiques locales, de croissance relativement rapide et répondre à la demande des communautés. Une liste des espèces conseillées est jointe en annexe.

En ce qui concerne l'entretien des arbres, les populations seront responsabilisées par le biais de la structure de gestion de chaque site aménagé.

La Direction en charge des Eaux & Forêts et ses services déconcentrés devront accentuer la vigilance quant au phénomène de l'exploitation abusive des ressources végétales.

5.2.2 Faune

Pendant les travaux, la première mesure pour ce récepteur d'impact est relative à l'interdiction qui sera faite à la main d'œuvre de prélever la faune sauvage et la lutte contre le braconnage.

Avec le reboisement, reviendront les abris, sources de nourriture et sites de reproduction de nombreux animaux. Les reptiles, les batraciens et les oiseaux seront particulièrement concernés par cette revitalisation à travers les activités de création et de reconstitution dans la zone du projet.

5.3 Milieu humain

5.3.1 Santé des populations, sécurité et voisinage des ouvrages

Les mesures à prendre sont d'ordre préventif et curatif.

À ce titre, il est important de/d' :

- mettre en place un plan de surveillance médicale de la main d'œuvre et d'information sur les MST et le VIH/SIDA.

En matière de sécurité et d'hygiène, on veillera à prendre les mesures suivantes pendant la phase de construction des ouvrages anti-érosifs :

- mise en place de balises et panneaux de signalisation sur tous les chantiers et sur les pistes rurales pour éviter les accidents ;
- doter la main d'œuvre d'équipements adéquats (masques anti-poussière et anti-fumée, gants, bottes, casques...) et veiller à ce qu'elle les utilise effectivement ;
- sensibiliser les populations à l'hygiène de la petite alimentation (vente d'aliments sur les chantiers) ;
- sensibiliser les populations sur le « péril du plastique » ;
- mise en place de mesures pour prévenir et éliminer la pollution par les déchets solides et les eaux usées des chantiers.

5.3.2 Emploi

Le caractère HIMO des travaux confère à la main d'œuvre locale un impact positif sur la main d'œuvre en mettant la priorité sur les groupes de travail. L'embauche des travailleurs des agglomérations riveraines des sites à aménager est recommandée lors de la constitution de ces groupes cibles.

5.3.3 Activités agropastorales

L'impact positif sur les activités sylvicoles, agricoles et pastorales sera renforcé par l'acquisition par les populations de ressources adéquates avec l'amélioration des systèmes de production donc de la production. C'est pourquoi, il faudra veiller à l'entretien courant des ouvrages, en donnant toute l'information et la formation nécessaire lors de la construction.

La Direction Régionale chargée de l'agriculture devrait veiller à ce que les exploitants des bas-fonds utilisent les pesticides et autres engrais répondant aux normes environnementales.

Au regard de la situation des productions animales de la zone du projet marquée par la rareté des pâturages, le manque de sous-produits entrant dans l'alimentation du cheptel, la Direction Régionale chargée des ressources animales devrait accélérer la stratégie d'alimentation du bétail à travers l'exploitation collective des parcours collectifs, la production fourragère locale, la production et la mise à la disposition des éleveurs d'aliments industriels de bétail à un coût social. Il faudra par ailleurs améliorer les services vétérinaires pour lutter efficacement contre les pathologies animales.

5.3.4 Commerce

Le commerce étant une des activités importantes pour les femmes dans la zone du projet. Le projet veillera à :

- renforcer cet impact positif par une politique pertinente d'appui à ce secteur ;
- développer l'agriculture et l'élevage dans la zone du projet ;
- maintenir et améliorer la politique de développement de l'artisanat...etc.

Les activités commerciales dans ces domaines pourraient connaître une promotion à travers le Fonds d'Investissement en faveur des microprojets.

5.3.5 Conditions des femmes rurales

En vue de réduire les temps d'occupation des femmes rurales, le projet devra engager un programme d'équipement des producteurs en matériel agricole et traction animale ; en mécanisant un tant soit peu les activités agricoles (labour, hersage, mise en boue, etc.)

Il serait souhaitable de favoriser l'accès des femmes chefs de ménages aux parcelles agricoles et, assouplir leurs conditions d'accès aux crédits (notamment les crédits de campagnes rizicoles et/ou maraîchères et mettre l'accent sur les subventions accordées aux femmes).

En plus de cette disposition du projet, les activités féminines mériteraient d'être soutenues par un accompagnement approprié (du système de financement décentralisé) assurant la promotion des Activités Génératrices de Revenus (AGR).



Tableau 1 : Plan de gestion environnementale (PGE)

Récepteur	Impact	Action environnementale	Objectif de l'action	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Lieu de mise en œuvre de l'action	Calendrier	Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action
Sols	Pollution par les hydrocarbures et autres déchets	Installation d'un bac métallique pour les vidanges à la base et de bacs à ordures Récupération des gravats et de la ferraille	Minimiser/éviter le contact des hydrocarbures avec les couches superficielles des sols et dépôts anarchiques des ordures Débarrasser les sols des résidus de matériaux	Entreprise	Mission de contrôle	Base de vie Chantier	Début, pendant et après les travaux	L'existence de bacs, absence d'ordures et de tâches d'huile ou d'hydrocarbure sur le sol, aucune fuite relevée sur les bacs par la structure compétente Absence de gravats et de la ferraille
		Récupération et acheminement vers une station agréée	Recyclage des huiles de vidange et des ordures	Entreprise	Mission de contrôle	Station d'essence et zones de décharge	Pendant les travaux dès que les récipients de récupération sont pleins	- Aucune fuite relevée dans les bacs. - Décharge des stations agréées par les structures compétentes - PV de dépôt délivré par la station agréée
	Érosion des sols	Maçonnage des ouvrages Défricher au ras du sol sans déraciner ou dessoucher certains ligneux	Atténuer les effets de l'érosion Sites anti-érosifs,	Entreprise	Mission de contrôle	Base de vie zones d'emprunt et chantier	Début pendant et les travaux	PV de constat de réalisation par le service des Eaux & Forêts
Eau	Pollution des eaux par les hydrocarbures/érosion des sols/sédimentation et réduction des lits des cours et	Effectuer les vidanges uniquement à la base de l'entreprise ou dans un espace agréé/étaler et compacter les matériaux foisonnés le	Minimiser la pollution des eaux par les hydrocarbures/ éviter la sédimentation des lits des cours et plans d'eau	Entreprise	Mission de contrôle des normes de qualité des eaux	Base de vie et chantier	Pendant la campagne dès que les récipients de récupération sont pleins	Nombre d'individus intoxiqués, mortalité des espèces aquatiques indiquées et tâches d'huile aux berges ou à la surface des eaux constatées par la mission de contrôle environnemental (des



Récepteur	Impact	Action environnementale	Objectif de l'action	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Lieu de mise en œuvre de l'action	Calendrier	Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action
	plans d'eau	long des ouvrages						Eaux & Forêts)
Air	Pollution de l'air par la poussière et les fumées	Arrosage et contrôle des éléments filtrants des véhicules	Minimiser la poussière et les fumées pendant les travaux et lors des replis du chantier	Entreprise	Mission de contrôle	Chantier au cours des travaux	Pendant les travaux	Nombre de cas de maladies pulmonaires et oculaires signalés par le rapport des Districts sanitaires
	Pollution acoustique	Ouvrir le chantier de 7 heures 30 minutes et le fermer à 18 heures	Dans le but d'éviter des perturbations chez les bêtes et des habitants	Entreprise	Mission de contrôle	Chantier et repli	Pendant les travaux	Nombre de plaintes du fait des nuisances enregistrées par des Eaux & Forêts
Végétation	Destruction du couvert végétal	Éviter les zones densément boisées Reboisement	Réduire le taux de destruction de la végétation Compensation des espèces détruites Suivi des plantations	Communautés des 2 CRD	Mission de contrôle	Base de vie et chantier	Pendant les travaux	PV de constat de réalisation par des Eaux & Forêts
Paysage	Changement du paysage et du micro climat	Éviter les zones écologiques	Restauration du paysage et préservation de la flore	Communautés des 2 CRD	Mission de contrôle	Sites d'emprunt et chantier	Pendant et à la fin des travaux	- Nombres de zones d'emprunt réaménagées, - PV de remise en état des Eaux & Forêts - Nombre de plaintes
Faune	Braconnage et pollution	Renforcement des capacités humaines et	Préserver la faune dans	Bailleurs de fonds, État,	Mission de	Affichage et respect du	Avant, pendant et après les	Nombre de matériels et de



Récepteur	Impact	Action environnementale	Objectif de l'action	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Lieu de mise en œuvre de l'action	Calendrier	Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action
	acoustique	logistiques de lutte anti-braconnage, éducation environnementale	son biotope	ONG Communautés des 2 CRD	contrôle	règlement intérieur au niveau de la base de vie	travaux	formations fournis Nombre de contrevenants interpellés
Homme	Destruction des accès de fortune	Rétablissement des accès de fortune détruits, construction de nouveaux accès	Facilitation du passage des riverains et des eaux de ruissellements	Entreprise	Mission de contrôle	Chantier	Avant, pendant et après les travaux	Nombre d'accès construits ou rétablis par l'entreprise
	Accidents de circulation	Signalisation des travaux Réduction de la vitesse	Limiter les risques d'accidents	Entreprise CRD	Mission de contrôle	Sur les chantiers et à la base de vie	Dès le début et pendant les travaux	Nombre d'accidents enregistrés pendant la période de chantier
	Contamination aux IST et SIDA	Information et Sensibilisation sur les IST / SIDA	Limiter les risques de propagation des maladies	ONG, associations de lutte contre les IST/SIDA	Ministère de la Santé + Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité	À la base de vie et sur le chantier	Début pendant et les travaux	Statistiques d'évolution de la maladie des Districts de santé et des Directions en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité Statistiques des ONG
	Santé des ouvriers et des populations riveraines	Surveillance de la santé des membres des GT et des populations riveraines	Protection de la santé des ouvriers et des populations	Entreprise	Ministère de la Santé	Zone du Projet	Début pendant et les travaux	Rapport et statistiques sur l'état de santé réalisés par les Districts Sanitaires
	Méconnaissance des règles environnementales	Formation et sensibilisation environnementale	Appréhension et application des règles environnementales	Entreprise ONG	Eaux & Forêts et ONG	Zone du Projet	Avant, pendant et après les travaux	Rapports établis par la Communautés des 2 CRD et le Projet



Récepteur	Impact	Action environnementale	Objectif de l'action	Acteurs de l'action	Acteur de suivi	Lieu de mise en œuvre de l'action	Calendrier	Indicateur et Acteurs de suivi de l'efficacité de l'action
	Respect des normes environnementales	Surveillance et suivi environnementaux	Amélioration du cadre de vie	Entreprise	Mission de contrôle	Zone du Projet	pendant et après les travaux	Rapports établis par la Mission de contrôle
	Création d'emplois	Utilisation de la main d'œuvre locale	Diversification des sources de revenus des riverains et augmentation des revenus des riverains	Entreprise	Mission de contrôle	Base de vie et chantier	Pendant les travaux	Nombre de riverains recrutés par l'entreprise
	Formation d'agents locaux pour l'entretien des ouvrages	Entretien périodique des ouvrages	Fonctionnalité des ouvrages Diversification des sources de revenus	DNGR	Mission de contrôle + DNGR	Chantier	Pendant et après les travaux	Rapport de l'entretien des ouvrages établi par la Direction Régionale de l'Hydraulique Agricole

6 COUT DU PROJET

Le coût total prévisionnel du projet hors taxes et hors douane est estimé à environ 193.815.975.000 GNF. La ventilation par composante est la suivante.

Composante	Millions de GNF	%
Composante A : Promotion des techniques de production agroforestières	3.343,540	1,73
Composante B : Aménagement et gestion des ressources naturelles et des terroirs des deux CRD	67.105,635	34,62
Composante C : Renforcement des capacités des acteurs locaux	117.005,000	59,18
Composante D : Gestion du projet	8.675,300	4,48
Total	193.815,975	100

La décomposition par bailleurs de fonds est la suivante :

Source	GNF	%
Gouvernement	9 690 798 750,00	5
Bailleurs (s)	3 876 319 500,00	93
Bénéficiaires	180 248 856 750,00	2
Total	193 815 975 000,00	100

La structure de dépenses selon les résultats est :

	DOUNET	KALAN	TOTAL
Composante A : Promotion des techniques de production agroforestières	1 758 900 000	1 584 640 000	3 343 540 000
Résultat 1 : Les populations des deux CRD utilisent et maîtrisent les techniques de production agroforestière	779 300 000	706 400 000	1 485 700 000

Résultat 2 : Les tapades des deux CRD appliquent des techniques de gestion de la fertilité des sols et sont « verts et arborés »	979 600 000	878 240 000	1 857 840 000
Composante B : Aménagement et gestion des ressources naturelles et des terroirs des deux CRD	40 122 165 000	26 983 470 000	67 105 635 000
Résultat 3 : Les aménagements de type HIMO sont appropriés et mis en œuvre dans les 2 CRD	21 345 805 000	15 430 690 000	36 776 495 000
Résultat 4 : Les forêts naturelles classées et protégées sont reconstituées et mieux gérées	8 541 360 000	6 370 180 000	14 911 540 000
Résultat 5 : Les exploitants des champs extérieurs dans les 2 CRD adoptent et réalisent des sites anti-érosifs dans leurs exploitations	1 316 800 000	1 112 000 000	2 428 800 000
Résultat 6 : Les zones vulnérables sont aménagées et gérées durablement	8 918 200 000	4 070 600 000	12 988 800 000
Composante C : Renforcement des capacités des acteurs locaux	109 868 000 000	4 823 500 000	114 691 500 000
Résultat 7 : Les populations des 2 CRD sont mieux outillées pour la gestion durable des ressources naturelles de leurs terroirs en vue d'une exploitation agrosylvopastorale judicieuse	8 280 000 000	2 510 000 000	10 790 000 000
Résultat 8 : Les populations des 2 CRD sont formées sur des thèmes sociaux, économiques et techniques appropriés sur l'agroforesterie et la gestion des ressources naturelles	101 588 000 000	2 313 500 000	103 901 500 000
Composante D : Gestion du projet	3 062 400 000	3 887 400 000	6 949 800 000
Résultat 9 : La gestion performante du projet est assurée	1 271 000 000	1 896 000 000	3 167 000 000

Résultat 10 : L'équipe de coordination est mise en place	1 791 400 000	1 991 400 000	3 782 800 000
AUTRES ACTIVITES DE GESTION		1 725 500 000	1 725 500 000
TOTAL/CRD	154 811 465 000	37 279 010 000	193 815 975 000

7 EXÉCUTION DU PROJET

7.1 Tutelle et pilotage du projet

Le MAE dans sa feuille de route est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement agricole. Elle en assure la maîtrise d'ouvrage au nom du Gouvernement guinéen..

Le pilotage opérationnel du projet sera assuré par la DNGR qui en assure la maîtrise d'ouvrage déléguée. Et ce, en concertation avec la Cellule Nationale de l'OMVS. La DNGR est représentée sur le terrain par le Bureau Technique Génie Rural (BTGR) et les Sections Préfectorales du Génie Rural (SPGR). Ces structures sont présentes dans les préfectures de Labé et de Mamou où elles ont en charge la gestion des deux CRD. A ce titre, le rôle de pilotage, d'appui-conseil et de contrôle se retrouve facilité par les services déconcentrés au niveau préfectoral et sous-préfectoral qui assurent actuellement le suivi de la réalisation des activités promues par l'OMVS. La performance de la DNGR et de ses démembrements a été satisfaisante au regard des résultats d'ensemble obtenus. Les rapports contractuels et statutaires ont été régulièrement produits sous la responsabilité de cette direction. Ce bilan rassure sur les capacités de la DNGR à assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée du présent projet. Cette option est pertinente quand bien même la DNGR possède l'expérience et les compétences nécessaires pour la mise en œuvre du projet, compte tenu du principe « de faire faire » à travers le recrutement d'un opérateur privé qui aura la responsabilité de maîtrise d'oeuvre. La DNGR fournit alors l'assistance à maîtrise d'ouvrage. A ce titre, elle est chargée de faire l'interface entre le maître d'oeuvre (opérateur privé) et le maître d'ouvrage (MAE) afin d'aider le maître d'ouvrage à vérifier auprès du maître d'oeuvre si l'objectif est techniquement bien réalisé. La DNGR assurera donc le pilotage et la responsabilité directe avec le maître d'oeuvre. Ce pilotage et cette responsabilité seront faits sous la supervision d'un Comité de pilotage. Ce comité est chargé d'une part de valider les travaux et réalisations du projet et, d'autre part de juger de leurs conformités et adéquations avec les objectifs définis dans le cadre du projet. Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture assure la présidence du Comité de pilotage qui devra comprendre outre les acteurs institutionnels du projet, les représentants des organisations professionnelles et de coordination au niveau local.

Toutefois, afin d'en permettre une exécution efficace, conforme au calendrier prévu, et tenant compte de ses activités régulières au niveau national, la DNGR sera renforcée en compétences humaines.

7.2 Agence d'exécution

L'exécution du projet sera confiée à une agence d'exécution de droit privé, Bureau d'Appui (BA) chargé de la maîtrise d'œuvre. Le mandat du prestataire concourt principalement à la réalisation des objectifs du projet. Le principe de base à ce niveau, c'est que la DNGR, à travers ses services déconcentrés, accompagne le prestataire pour l'exécution et le suivi-évaluation du projet.

L'appui de l'opérateur (BA) s'insère dans le processus de renforcement des capacités de la société civile et de la libéralisation. Il devra œuvrer à un alignement sur des principes et normes d'intervention en conformité avec les politiques nationales et sectorielles en matière de développement. Des liens étroits de collaboration seront entretenus avec les structures techniques publiques intervenant dans les deux CRD. La stratégie se base sur une approche participative, avec des activités de développement et de promotion des systèmes agroforestiers et des activités quelque peu différenciées selon la CRD. Les activités du projet se basent sur un diagnostic des potentialités et opportunités offertes par le milieu et des activités de promotion des initiatives privées en amont et en aval de la production. Les principes d'intervention se fondent sur l'approche par la demande qui responsabilise progressivement les collectivités, les Organisations Professionnelles (OP) et les individus pour leur permettre d'assurer à terme, la maîtrise d'ouvrage complète de leur développement. L'approche HIMO est celle utilisée pour la réalisation des grands chantiers notamment sur la lutte antiérosive.

Le principe de la séparation des fonctions sera privilégié ; ainsi :

- La maîtrise d'ouvrage des projets financés (y compris la gestion des prestataires de services éventuels à recruter pour la réalisation des travaux) est assurée par le promoteur (CRD, organisation/association professionnelle, ou acteur individuel) concerné qui est responsable de la maintenance et de l'entretien des investissements financés ;
- L'information et la sensibilisation des producteurs, la constitution et la mise à jour du répertoire des prestataires, l'identification des projets et leur présélection se feront à travers des Comités de présélection.
- La fonction d'appui technique est assurée par l'Opérateur privé (OP) ayant une expérience éprouvée dans l'appui-conseil aux acteurs sur le terrain. Recrutés sur base compétitive ils assurent la maîtrise d'œuvre déléguée en ce qui concerne l'accompagnement des promoteurs dans l'identification, le montage la mise en œuvre et le suivi-évaluation de leurs initiatives ;
- La fonction d'appui financier sera assurée par les Institutions Financières (IF) - Banques ou Institutions de Micro-Finance (IMF) - qui agissent comme intermédiaires financiers ;
- Les services techniques déconcentrés de l'Etat (à travers des protocoles d'accord avec le Projet) apportent les appuis techniques nécessaires aux acteurs et à l'Opérateur privé, et assurent la supervision et le contrôle de l'exécution des

activités du ressort de leurs compétences et conformément aux protocoles sur le terrain.

- Le Projet à travers le Bureau d'appui du Projet assure le secrétariat des Comités d'Approbation des microprojets et le suivi-évaluation de l'exécution des activités aussi bien au niveau des promoteurs, des prestataires privés, des IF que des Services Techniques déconcentrés. Il tient un répertoire régulièrement mis à jour de prestataires de services agréés à la disposition des acteurs ;

Le projet travaillera de concert avec les autres intervenants dans le sens de la pérennisation du dispositif d'appui conseil de proximité qui devrait devenir une fonction des organisations professionnelles notamment faitières. Cette fonction consisterait à : i) assurer l'information des acteurs sur les initiatives porteuses et les possibilités d'appuis ; ii) orienter les porteurs de projet potentiels vers les structures d'appui compétents pour le montage de leurs dossiers de projet et la soumission aux sources de financement appropriés (Banques, IMF, Projets ...) ; iii) tenir une base de données actualisée des organisations professionnelles, des structures d'appui et des prestataires de service.

Le Bureau d'Appui est un bureau d'études ou un consortium de bureaux d'études répondant aux qualifications minima suivantes :

- justifier d'une expérience confirmée dans le secteur du développement rural, du génie rural ainsi qu'en matière de développement du secteur privé agricole ;
- avoir à son actif au minimum deux expériences réussies dans le domaine de la maîtrise d'ouvrage déléguée / maîtrise d'œuvre de projets et programmes de développement ;
- Avoir une expérience dans l'appui-conseil et la formation d'opérateurs privés et de producteurs agricoles ;
- posséder des références récentes en matière d'appui à l'élaboration et au suivi de dossiers de financement à destination d'institutions financières (banques ou micro-finance).
- posséder une expérience significative en matière de développement ou de promotion des filières agricoles, sylvicoles, ou pastorales ;
- justifier d'une connaissance pertinente de la zone d'intervention du projet ;
- une expérience dans la mise en œuvre de projets ou d'actions agroforestière est souhaitée ;
- Une expérience dans la mise en œuvre des Projets et Programmes financés par l'IDA constitue un atout

Le Bureau d'Appui pourra nouer des partenariats avec d'autres Programmes et institutions pour certaines actions. Dans les domaines spécialisés, l'opérateur pourra faire appel à des sous traitants (bureau d'études, consultants individuels...) pour la mise en œuvre des activités spécifiques et devra être capable de juger de la qualité des prestations effectuées pour son compte car il en sera comptable. La proposition technique devra mentionner les pistes de partenariats envisagées.

En tant qu'organe d'exécution du projet, le Bureau d'Appui assumera la coordination de l'ensemble des activités du projet, sa gestion administrative et financière. Toutefois, la liaison avec la Banque, et l'élaboration et la transmission à la Banque des rapports d'activités trimestriels et annuels, et des rapports annuels d'audit seront de la responsabilité de la DNGR. Celle-ci assurera en outre la préparation de la revue à mi-parcours, le suivi de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, le contrôle et la

transmission à la Banque des demandes de décaissement. La DNGR veillera à fournir à la Banque dès le démarrage du projet, la preuve de l'adoption d'un manuel de procédures de gestion de celui-ci.

Le BA mettra à disposition du projet le personnel ci-après :

- 1 Coordonnateur, chef de l'équipe ;
- 1 Expert Financier ;
- 1 Agroéconomiste, qui assumera également les fonctions de suivi-évaluation des réalisations du projet ;
- 1 Socio - économiste
- 2 Environnementalistes à raison d'un par CRD ;
- 1 Agronome ;
- 2 Experts Génie rural, soit pour chaque CRD ;
- 1 Chef d'antenne par localité ;
- 2 Secrétaires, soit une par CRD ;
- 2 Chauffeurs à raison d'un par véhicule ;
- 2 Gardiens soit un par local construit.

Ce personnel sera appuyé dans les études, l'acquisition de services et de prestations diverses par des consultants, et ce en fonction des besoins et des réalisations programmées.

7.3 Dispositions institutionnelles

Un Comité de pilotage supervisera la mise en œuvre globale du projet. Il évaluera la qualité des prestations de l'équipe chargée de la mise en œuvre du projet, et celle des consultants dans le cadre de l'acquisition des différents services, et approuvera les plans de travail, le budget prévisionnel y afférent et les orientations stratégiques. Il assurera ainsi la durabilité des acquis du projet par la détermination de mesures visant à optimiser la portée stratégique des actions. Ce Comité, dont un représentant de chacun des Structures techniques impliquées, un représentant l'OMVS et le DNGR, se réunira deux fois l'an, et chaque fois que de besoin.

Les différents services seront réalisés chaque fois que de besoin avec l'appui de consultants spécialisés pouvant répondre adéquatement aux besoins spécifiques identifiés dans le cadre du projet. La DNGR aura la charge d'assurer la qualité de chacune de ces prestations. La préparation de la revue à mi-parcours, permettant de réorienter les actions au regard des résultats intermédiaires qui seront atteints, sera réalisée avec le concours d'un consultant ayant une bonne connaissance des stratégies d'intervention en appui au secteur du développement rural, en l'occurrence

l'agroforesterie. Il en sera de même du suivi des impacts du projet et du rapport d'achèvement du projet au terme de la mise en œuvre de celui-ci.

7.4 Calendrier d'exécution

L'exécution du projet se déroulera sur une période de quatre (4) ans soit trente six (48) mois. Le calendrier d'exécution du projet (voir détail en annexe) est résumé comme suit :

Dès l'approbation du don, la Banque organisera une mission de lancement et d'assistance à l'OMVS pour la satisfaction des conditions préalables au premier décaissement du don. Elle entreprendra également des missions de supervision et de revue à mi-parcours, conformément aux dispositions de suivi et de supervision de la BANQUE.

7.5 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services

Toute acquisition financée par la Banque se fera conformément aux Règles de procédure du Groupe de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon le cas, pour l'utilisation des consultants, en utilisant les dossiers types d'appel d'offres appropriés de la Banque.

Les modes d'acquisition prévus dans le cadre du projet sont ceux décrits ci-après.

7.5.1 Biens

Les marchés de mobilier, de véhicule et d'équipements informatiques du BA, organe de d'exécution du projet, d'un coût total de 0,04 millions d'UC, seront acquis par Consultation de fournisseurs à l'échelon national à travers des contrats d'une valeur individuelle moyenne selon les dispositions générales de la banque en matière de passation des marchés. Ces biens sont des produits standards disponibles localement, diversifiés et de valeur peu importante. Par ailleurs, il existe un nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers, qualifiés pour garantir des prix compétitifs.

La réalisation des ouvrages de lutte anti-érosives, de reboisements et de plantations ainsi que des remembrements de zones vulnérables et de gestion de la fertilité en vue du renforcement du capital productif, se fera, selon la procédure de Consultation de fournisseurs à l'échelon international.

7.5.2 Services

L'acquisition des services de consultants et de spécialistes telle que présentée dans le détail joint en annexe, se fera conformément aux règles de procédure de la Banque en matière d'utilisation des consultants.

Cependant tout consultant éligible, de la région ou pas, peut exprimer son désir d'être inscrit sur les listes restreintes.

L'acquisition de services de consultants pour un montant total nécessaires à la réalisation de :

- i) la conception des cahiers de charge ;
- ii) la conception des plans d'aménagement et de gestion des forêts communautaires et de la forêt classée dans la CRD de Dounet,
- iii) l'acquisition des services liés à la mise en œuvre des travaux HIMO (les études techniques, le contrôle et suivi, la maintenance, etc.) ;
- iv) l'audit annuel des comptes du projet ;
- v) le suivi des indicateurs d'impacts du projet ;
- vi) l'élaboration du manuel de procédures de gestion du projet ;
- vii) la préparation et la rédaction des rapports de la revue à mi-parcours et d'achèvement ;

L'acquisition de ces services se fera sur la base de liste restreinte et la procédure de sélection basée sur la comparabilité des propositions techniques et le choix de l'offre financière la moins disant.

La publication des annonces qui sera conforme aux règles de procédure de la Banque en la matière.

Les services de consultants nécessaires à l'exécution du projet notamment ceux du recrutement du BA, pour réaliser la sélection des prestataires, seront acquis sur la base de liste restreinte conformément aux procédures de la Banque pour l'emploi des consultants individuels par les emprunteurs.

7.5.3 Fonctionnement

Les acquisitions dans le cadre du fonctionnement du projet concernent les frais de déplacement et les indemnités qui sont payés directement aux personnes concernées (équipe du projet, cadres des services techniques, DNGR, points focaux, comité de pilotage et autres acteurs de l'agroforesterie), les frais d'entretien et de maintenance des équipements et mobiliers de bureaux et les missions, ainsi que les frais courants de fonctionnement. L'acquisition de biens (fournitures de bureaux et accessoires, etc.) pour le fonctionnement obéira aux procédures de consultations de fournisseurs à l'échelon national. Il existe des fournisseurs locaux en nombre suffisant pour assurer la concurrence et les montants sont faibles pour intéresser les soumissionnaires internationaux.

7.5.4 Fonds d'investissement local

Les ressources du fonds d'investissement local pour l'agroforesterie, les initiatives locales, sont octroyées sous forme de subvention aux organisations professionnelles et groupements et pour les projets individuels, directement aux bénéficiaires qui sont des groupes d'exploitants ou exploitants individuels sélectionnés par le Comité de sélection mis en place à cet effet sur la base de critères et modalités de gestion définis dans le manuel de procédures du projet.

7.6 Lois et réglementations nationales

Les procédures et réglementations nationales concernant la passation des marchés ont été examinées et jugées acceptables. En effet, grâce à un appui d'un don institutionnel de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, différentes actions ont été mises en œuvre pour rendre aux normes de la Banque en matière d'acquisition, le système de passation des marchés de l'OMVS.

7.7 Décaissements

Les ressources du don seront décaissées selon le calendrier des dépenses par composante et par catégorie. Tous les décaissements seront effectués conformément aux règles de procédure du Groupe de la Banque en la matière. Les méthodes de décaissement retenues sont : (i) la méthode du compte spécial ; (ii) la méthode du paiement direct et (iii) la méthode du remboursement. Dans le cadre de l'exécution du projet, le BA ouvrira deux comptes auprès d'une banque acceptable par le FIDA, dont un compte spécial destiné à recevoir la contribution du Gouvernement et des bénéficiaires au financement du projet, et un second compte destiné à recevoir les ressources du don. Ce second compte comportera un sous compte où seront transférées les ressources du fonds d'investissement local pour l'appui à l'agroforesterie et aux initiatives locales. Les opérations à partir de ces comptes seront soumises au principe de la double signature du Coordonnateur et du comptable du projet. La DNGR fournira à la Banque la preuve de l'ouverture de ces comptes avant les négociations.

Le décaissement au titre du fonctionnement sera effectué sur la base d'un programme d'activités de quatre mois préalablement approuvé par la Banque. Les fonds seront reconstitués sur la même base, après justification satisfaisante d'au moins 50% du paiement précédent. Les demandes de fonds de roulement seront élaborées par le Coordonnateur et transmises à la Banque par la DNGR. Les décaissements au titre des marchés relatifs à l'acquisition du matériel roulant, du mobilier et des équipements seront faits directement aux fournisseurs selon la méthode de paiement direct. Le même mode de paiement sera utilisé pour les marchés relatifs aux différents services.

7.8 Comptabilité et audit

Le BA veillera à tenir les comptes de l'ensemble des composantes et des catégories de dépenses sur un système informatisé de gestion comptable et financière, afin de permettre le suivi des opérations effectuées par composante, catégorie de dépenses et source de financement. Chaque année, une mission d'audit du projet sera effectuée par un cabinet d'audit externe agréé par la Banque et la DNGR. L'audit couvrira tous les aspects de l'exécution du projet et notamment l'audit et la vérification annuelle des comptes, la gestion du projet, l'acquisition des biens et services, en rapport avec les règles d'acquisition de la Banque.

7.9 Suivi et évaluation

7.9.1 Suivi des indicateurs

De par sa nature d'intervention sur l'environnement du fleuve Sénégal, le projet favorise la mise en commun des efforts en vue de la protection et de la valorisation des ressources du bassin du Sénégal. Par conséquent, il est prévu d'assurer le suivi des indicateurs d'impacts du projet sur l'environnement mais aussi sur l'amélioration des revenus des populations de la zone d'intervention, et en rapport avec la lutte contre la pauvreté en République de Guinée. Par ailleurs, le projet assurera le suivi des indicateurs de la matrice du projet. Cette tâche sera régulièrement assurée par un spécialiste qui sera recruté, il en sera de même pour la revue à mi-parcours et le rapport d'achèvement prévus pour l'an 2 et l'an 3 respectivement.

En outre, la DNGR assurera le suivi des indicateurs du projet en rapport avec la réalisation des objectifs du Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et Usages Multiples du Fleuve Senegal (PGIRE), ce qui contribuera à renforcer les acquis dans l'optique de de la Gestion intégrée des ressources du bassin.

7.9.2 Rapports d'activités

La DNGR assurera, avec la contribution du BA, la préparation et la rédaction des rapports trimestriels d'activités et rapports annuels de synthèse d'exécution du projet qu'il transmettra à la Banque. Les rapports seront établis trimestriellement et annuellement en conformité avec les directives de la Banque en la matière et seront soumis à la Commission de l'OMVS et à la Banque. Tous les rapports devront être conformes au format. A la fin de l'exécution du projet, la DNGR rédigera et transmettra à la Banque un rapport d'achèvement avec l'appui d'un consultant.

7.9.3 Revue à mi-parcours

A mi-parcours de la durée de l'exécution du projet, soit au courant du troisième trimestre de 2012, le projet fera l'objet d'une revue. L'organisation de cette activité dont l'objectif est de mesurer les progrès réalisés dans l'exécution du projet par rapport aux prévisions et de proposer des mesures correctives éventuelles, sera assurée par la DNGR en concertation avec le BA et l'OMVS, avec l'appui d'un spécialiste en la matière. Le Comité de pilotage et toutes les parties prenantes au projet, y compris les représentants du secteur privé et ceux de la société civile, y prendront part. La revue à mi-parcours se fera sur la base des indicateurs déterminés dans le cadre logique du projet.

7.9.4 Coordination de l'aide

Le contexte actuel est caractérisé par un regain d'intérêt de la part de la communauté internationale pour le financement du secteur de l'environnement notamment de la Gestion intégrée des ressources en eau et des terres en vue de satisfaire aux besoins de plus en plus croissants d'une population sans cesse croissante marqué par des perturbations climatiques majeures. La dégradation de l'environnement et partant des conditions globales d'existence s'explique par l'incapacité des pays à faire face de manière adéquate à toutes les charges accrues par les politiques de démocratisation qu'ils prônent. Les rares interventions des partenaires extérieurs dans le secteur se

résumé aux appuis ponctuels sous forme de projets généralement sectoriels et peu efficaces pour inverser les tendances à la dégradation.

Au cours des missions de préparation et d'évaluation du présent projet, il a été noté dans la zone d'intervention du projet des pratiques conciliantes avec l'environnement, certes en nette régression mais aussi et surtout des pratiques dévastatrices du capital eau, terre et ressources végétales. Toutefois, le projet prend en compte les actions directes et opérationnelles sur ce capital. Un travail de sensibilisation reste encore nécessaire auprès des partenaires techniques et financiers au développement des pays de l'OMVS, pour une plus grande mobilisation des ressources. Le Haut-commissariat de l'OMVS à Dakar au Sénégal, et la cellule nationale de l'office à Conakry assureront le suivi du projet et poursuivront le dialogue auprès des autres partenaires qu'ils informeront de l'évolution des activités. La DNGR assurera de son côté la coordination des interventions, afin de permettre la mise en cohérence des ressources mobilisées.

Dans l'optique de favoriser les échanges d'expérience Sud Sud en matière de gestion intégrée de l'eau, la mise en œuvre du projet comportera des voyages d'échanges, ce qui permettra d'établir le lien nécessaire entre les différents acteurs des pays membres, de l'OMVS, et les autres structures de gestion similaires. A cet effet, la DNGR sera invitée à prendre part aux ateliers régionaux de l'OMVS au titre des composantes et projets ayant les mêmes objectifs de gestion durable des ressources partagées.

8 CHARGES RÉCURRENTES ET DURABILITÉ DU PROJET

8.1 Charges récurrentes

La mise en œuvre du projet engendrera pour la République de Guinée des charges récurrentes. Ces charges porteront essentiellement sur l'entretien des ouvrages anti-érosifs, et de capitalisation des enseignements du projet. Elles comprendront également les frais de visite de réalisations des pays tiers, membres de l'OMVS ou non, la mobilisation des populations locales bénéficiaires en vue des échanges avec les bénéficiaires des voyages d'échanges internationaux et nationaux. Enfin, les charges récurrentes liées au fonctionnement des structures décentralisées de la DNGR. L'OMVS prendra en charge les frais liés aux échanges internationaux au niveau régional.

Durabilité du projet

La durabilité du projet repose avant tout sur l'appropriation des acquis par les CRD bénéficiaires. La mobilisation et la participation effective de toutes les parties prenantes (services techniques, populations de la zone d'intervention, secteur privé et société civile) dans toutes les étapes de l'élaboration du projet contribueront à cette fin. Le projet, par l'intérêt qu'il a suscité auprès de ces différents acteurs lors des missions de diagnostic et de planification démontrent leur volonté de participer activement à la concrétisation des actions du projet.

Au plan technique, en plus du Département des Forêts, plusieurs structures comme le Département de l'Agriculture, à travers les Projets et Programmes agricoles, l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG), le Service National des sols de Guinée (SENASOL), le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Enseignement

Technique et des ONG nationales et internationales évoluant en Guinée ont fait une large place à l'agroforesterie. L'enseignement technique donne également des cours d'agroforesterie théorique et pratique, en l'occurrence l'ENAE et l'ENATEF.

C'est dire donc que la formation en vue de l'appropriation, de l'intégration des techniques agroforestières dans les actions de développement, contribueront à faciliter les conditions d'application et l'amélioration de l'efficacité des réalisations du projet. Enfin, le financement des actions de renforcement des capacités et de leur vulgarisation en vue de la mise en œuvre des activités du projet, contribuera à la durabilité des acquis du projet, outre le fait qu'il permettra la revalorisation de l'expertise locale et nationale.

Au plan partenarial, le projet contribuera à améliorer les compétences et le savoir-faire du secteur privé et des organisations locales qu'elles soient socioprofessionnelles ou de coordination du développement. Les exploitants (hommes et femmes) bénéficieront des expériences de gestion intégrée des ressources de leurs terroirs tout en appliquant à leurs cadres de production et de vie, des connaissances nouvelles et des innovations en vue du progrès.

8.2 Principaux risques et mesures d'atténuation

Le succès du projet repose sur la poursuite de la mise en œuvre des actions de gestion intégrée par l'OMVS et les gouvernements, et le maintien par ceux-ci, des efforts en vue d'une plus grande efficacité dans la gestion des ressources partagées. Il repose également sur le fait que le triptyque terre-eau-environnement continue d'être une des priorités de l'OMVS et des gouvernements dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale. L'un des risques à la pérennisation des acquis du projet se situe au niveau de la dispersion des responsabilités dans les actions envisagées dans plusieurs départements ministériels, dans un contexte marqué par l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières des services techniques publics. En effet, l'insuffisance, voire l'absence de moyens adéquats de travail, combiné à l'absence de mesures d'incitation, conduit à l'effritement de la responsabilité et compromet la mise en œuvre efficace des actions de développement envisagées dans le cadre du projet. Toutefois, l'amélioration des conditions de travail que se propose le projet, à travers (i) les protocoles d'accord, (ii) le renforcement de leurs capacités techniques, (iii) le financement d'actions relevant de leurs prérogatives, ainsi que leur participation aux rencontres de haut niveau pour discuter des résultats de leurs travaux (iv) la valorisation des expertises par les prestations variées liées à leurs compétences, constitue une source de motivation qui contribuera à leur effective mobilisation, ce qui atténue ce risque.

L'implication effective des agents des services techniques pendant le processus d'élaboration du projet, et le dialogue déjà initié par la DNGR, contribueront à atténuer ce risque, dans la mesure où ce projet s'intéresse aux problèmes vécus par les acteurs de développement depuis le sommet (Gouvernorat) jusqu'à la base (exploitants, CRD).

9 AVANTAGES DU PROJET

9.1 Avantages économiques

L'analyse coût bénéfique de l'exécution du projet pour la République de Guinée mais aussi pour les pays membres de l'OMVS reste difficile à réaliser en raison de la rareté des données économiques, récentes, fiables et complètes, ainsi que de l'absence des données pays sur la création de revenus liés aux activités du projet. En outre, les instruments de recherche servant à mesurer les gains économiques en la matière sont rarement utilisés par les travaux de recherche menés dans la sous région. Or, le fait que les pays de l'OMVS ne tiennent pas de statistiques sur de telles actions et qu'ils ne disposent pas notamment d'informations sur celles-ci, constitue un sérieux handicap pour le calcul précis des avantages économiques attendus de cette nouvelle intervention de la Banque africaine de développement.

Malgré cela, une analyse brute des effets attendus de cette intervention permet d'affirmer que du point de vue économique, le projet d'appui à la promotion de l'agroforesterie pour la gestion durable des ressources en présence dans la zone du projet comporte des avantages pour les quatre pays bénéficiaires. L'investissement d'un montant de 50 millions de dollars à mobiliser par la Banque contribuera à produire des personnes ressources ayant la faculté de s'accommoder aux exigences nouvelles de gestion durable à travers l'intégration de l'arbre dans le paysage agricole. Ces ressources humaines, à leur tour, formeront une main-d'œuvre plus productive dans le secteur de la production agricole, sylvicole et pastorale. En effet grâce aux actions du projet qui seront mises en œuvre, les producteurs et exploitants agricoles des pays membres de l'OMVS vont transmettre des connaissances et des compétences de haut niveau qui permettront d'inverser les tendances à la dégradation des ressources naturelles de manière générale et des ressources partagées de façon spécifique. En plus, ces actions feront rénover le savoir grâce à l'appui à la recherche et notamment à la valorisation des pratiques locales conciliantes de l'environnement. Enfin, les structures interpellées et impliquées dans l'exécution du projet parviendront en dernier ressort à une meilleure qualification de l'État et des entreprises par leurs services d'appui-conseil dans la mesure où leur expertise sera mieux valorisée grâce à l'appui donné par le projet. A long terme, la combinaison de la formation de cadres qualifiés et d'une main d'oeuvre plus productive contribuera à la croissance économique, élément essentiel dans la lutte contre la pauvreté.

Le projet produira un autre gain économique au niveau de l'utilisation rigoureuse et du suivi plus efficace des ressources investies dans le projet grâce à la mise en place de systèmes d'information de gestion qui permettront d'avoir une idée plus précise de la consommation des ressources financières et favoriseront leur utilisation optimale. A court terme, le projet aura aussi un impact positif sur le financement du secteur agricole et celui de l'environnement. En effet, de l'application de meilleures pratiques de gouvernance, l'utilisation des innovations techniques plus adéquates par rapport aux besoins de gestion intégrée des ressources eau, terre et végétation, et la formation des bénéficiaires et des personnels de gestion, il résultera des gains d'efficience des dépenses publiques. Les bénéfices financiers issus d'une bonne gestion de l'existant contribueront à réduire le problème d'insuffisance des ressources, à effectuer des

investissements complémentaires, et à accroître le rendement des dépenses de l'État guinéen dans le secteur du développement rural. Considérant toutefois que les gains évoqués restent difficiles à évaluer sur une base monétaire, il faut néanmoins retenir, qu'ils constituent des externalités qui justifient largement les investissements publics dans le cadre de ce projet.

9.2 Analyse de l'impact social

9.2.1 Impact social d'ensemble

Le projet aura un impact social positif parce qu'il génèrera des avantages induits importants pour le développement rural des pays membres de l'OMVS et en particulier de la Guinée. Il contribuera au renforcement des capacités des personnels techniques en charge du développement rural dans les services techniques impliqués mais aussi des populations bénéficiaires, ce qui entraînera, à son tour, une meilleure formation des ressources humaines dans plusieurs secteurs de la vie économique et sociale du pays. Les principaux domaines de développement tels que l'agriculture, la gestion des entreprises, l'environnement bénéficieront de l'amélioration des compétences des cadres formés dans les structures d'intervention et d'appui-conseil du projet. Les connaissances, les valeurs et les attitudes que les différentes formations imprimeront, à travers des modules de formation améliorés et pertinents, constituent un capital social pour l'édification des sociétés démocratiques et la cohésion sociale. Par ailleurs, les formations pertinentes et de meilleure qualité qui seront dispensées et le nouveau mode de gouvernance basé sur le consensus, la transparence, l'implication des principaux acteurs, qui sera introduit dans les deux CRD mais aussi dans les structures d'accompagnement du projet feront que ces structures deviennent des lieux de dialogue et de sensibilisation aux questions sociales telles que l'équité de genre, les droits humains, la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA, la protection de l'environnement. En définitive, ces partenaires et bénéficiaires du projet, à travers leurs structures pourront devenir des centres par excellence où l'avenir du développement rural durable sera élaboré.

Le projet contribuera également à l'amélioration de la qualité et de la pertinence de la production agro-sylvo-pastorale, ainsi qu'à une meilleure performance des acteurs paysans. A ce titre, il permettra d'augmenter les rendements agricoles, les revenus agricoles et partant de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Enfin, le projet contribuera indirectement à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis par les Nations unies, notamment l'**objectif 1** qui est de réduire l'extrême pauvreté et la faim.

Le projet portera une attention particulière aux questions liées à l'équité de genre. Il encouragera les populations bénéficiaires à améliorer l'accessibilité des femmes aux moyens de production, ainsi qu'aux postes de responsabilités à travers la mise en place de critères discriminatoires au profit de la femme, sans toutefois verser dans la contradiction avec les réalités locales. Les systèmes d'information de gestion que le projet mettra en place désagrégeront les données collectées par genre, ce qui permettra de sensibiliser les communautés sur la question, de mieux intégrer les femmes dans les activités du projet et de suivre les problèmes relatifs à l'implication des femmes

dans le processus de développement. Au moins un tiers (1/3) des bénéficiaires des formations dans le cadres du projet et des ressources du fonds d'investissement local sera affecté aux femmes. En définitive, les actions envisagées contribueront, à terme, à une meilleure connaissance des disparités liés au genre, à la promotion de stratégies et de mécanismes visant à résoudre les inégalités entre les hommes et les femmes, ainsi qu'à une meilleure représentation des femmes dans le secteur du développement rural

9.2.2 Impact sur la réduction de la pauvreté

Le projet produira des effets indirects sur la réduction de la pauvreté parce qu'il contribuera à la croissance économique par l'accroissement de la production agricole, la protection de l'environnement et le maintien du capital productif. Par ailleurs, à travers les nouvelles connaissances dans le cadre du renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles, techniques et gestionnelles, le projet contribuera à l'émergence de personnes ressources et de leaders dans le domaine du développement durable. C'est dire que le projet offrira aux populations des deux CRD des opportunités d'augmenter leurs perspectives de revenus, et réduisant par la même occasion les inégalités sociales. Enfin, le renforcement du partenariat entre les différents intervenants au projet contribuera à réduire les distances entre les différentes structures d'appui en vue de l'émergence d'une synergie d'action.

10 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

10.1 Conclusions

La présente intervention est techniquement fiable et économiquement viable. En effet, elle contribuera à accroître la qualité et la pertinence des actions de développement axées sur la gestion intégrée des ressources partagées avec l'introduction du système agroforestier assorti d'innovations techniques de production agro-sylvo-pastorales dans les pays de l'OMVS. Une grande partie de ses ressources sera consacrée au renforcement des capacités, à l'intégration des techniques performantes de production, à l'adoption de méthodes efficaces de gouvernance et de gestion, à l'installation de systèmes modernes d'information de gestion. Enfin, le fonds d'investissement local d'un montant de 10.910 millions de GNF qui sera mis en place dans le cadre de l'appui à l'accès aux moyens de production permettra de financer des projets endogènes, favorisant ainsi la création du savoir et celle de l'emploi, le partage des expériences entre les différents acteurs et l'intégration entre les pays membres de l'OMVS.

10.2 Recommandations

Il est recommandé d'accorder à l'OMVS un don d'un montant maximum de 50 millions de dollars us aux fins d'exécution du projet décrit dans le présent rapport. Le protocole de don entrera en vigueur dès sa signature entre le bailleur et la Guinée.

Ce don sera soumis aux conditions particulières ci-après :

11 CONDITIONS PREALABLES AU PREMIER DECAISSEMENT

Le bailleur ne procédera au premier décaissement des ressources du don qu'à l'entrée en vigueur du Protocole de don et à la satisfaction par le Donataire de la condition spécifique suivante : Fournir au bailleur la preuve de l'ouverture de deux comptes dans une banque à Conakry, siège de la DNGR, jugée acceptable par le bailleur ; le premier compte sera destiné à recevoir les ressources du don et le second celles de la contrepartie du donataire.